



**MUNIC SA**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 370.849,40 €

Siège social : 39 avenue de Paris - 94800 Villejuif

442 484 556 R.C.S Créteil

# **RAPPORT ANNUEL 2025**

Dans le présent rapport annuel, et sauf indication contraire, les termes « **MUNIC** » ou la « **Société** » désignent la société MUNIC, société anonyme dont le siège social est situé 39 avenue de Paris, 94800 Villejuif, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 442 484 556.

<b>1   ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>3</b>
<b>2   RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>4</b>
2   1 Informations sur la vie économique de la Société .....	4
2   2 Présentation des comptes et autres informations financières .....	21
2   3 Informations sur les organes d'administration de la Société .....	39
2   4 Informations relatives aux titres de la Société .....	40
<b>3   RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>45</b>
3   1 Composition du Conseil d'administration et liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice .....	45
3   2 Gouvernance de la Société .....	46
3   3 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale .....	49
3   4 Exposé de la revue annuelle du Conseil d'administration des conventions règlementées dont l'effet perdure dans le temps et de ses conclusions.....	49
3   5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires .....	49
3   6 Modalité d'exercice de la direction générale .....	53
3   7 Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuites d'actions .....	53
<b>4   COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MUNIC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 .....</b>	<b>54</b>
4   1 BILAN.....	54
4   2 Compte de résultat.....	55
4   3 Tableau de variation des capitaux propres .....	56
4   4 Tableau de flux de trésorerie nette.....	56
4   5 Notes annexes aux états financiers sociaux.....	57
<b>5   RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>76</b>
5   1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux .....	76
5   2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées .....	78
<b>6   INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>84</b>
6   1 Carnet de l'actionnaire.....	84
6   2 Contact .....	84

## 1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A Villejuif, le 30 avril 2026

Aaron SOLOMON

Président Directeur Général

**2.1.1 Activités de la société MUNIC**

**Introduction – vision d’ensemble**

MUNIC a été créée en 2002 par 3 ingénieurs issus de l’industrie automobile qui partageaient la conviction que les données générées par les véhicules allaient représenter un enjeu majeur pour de nombreux acteurs, sous réserve de pouvoir en disposer de manière pertinente et exploitable. A cette fin, la Société s’est engagée dans la conception et le développement de solutions technologiques à même de produire et valoriser les données véhicules. Cette stratégie a nécessité de relever de nombreux défis techniques pour collecter et traiter des données brutes afin de les mettre à disposition d’une manière fiable, enrichie et qualifiée.

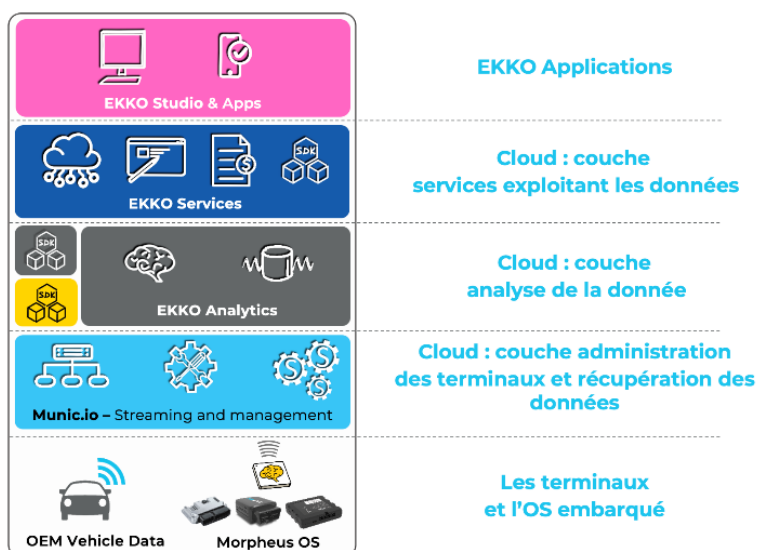
**Avant de présenter dans les détails les activités de la société, il est important de préciser que le projet ambitieux de MUNIC repose notamment sur un constat important :** la très grande complexité des véhicules, le poids, la diversité et la richesse de l’industrie automobile et des services qui y sont associés, sont autant des facteurs que des contraintes pour l’éclosion d’un écosystème dynamique exploitant à grande échelle les données automobiles. Un tel écosystème doit pouvoir supporter cette très grande complexité pour connaître un véritable essor.

La quasi-totalité des initiatives pour développer un tel écosystème ont échoué pour avoir sous-estimé cette complexité. MUNIC a précisément fait le choix de développer méthodiquement, étape par étape, un ensemble complet de technologies, en s’assurant de développer les fondations avant de poser les couches supérieures.

De manière schématique cela correspond au développement dans l’ordre :

- Des terminaux embarqués dans les véhicules et de l’OS associé (sorte de Android de la télématique, essentiel pour le Edge Computing) ainsi que les outils de programmation agile de cet OS (la première couche)
- Des outils d’administration de ces terminaux, et de récupération des données captées et traitées par ces derniers (une 2<sup>ème</sup> couche)
- Des outils d’analyse des données (une 3<sup>ème</sup> couche)
- Des services exploitant ces données (une 4<sup>ème</sup> couche)
- Enfin des solutions complètes (une 5<sup>ème</sup> couche)

La description qui suit présente l’évolution de l’activité de MUNIC, respectant précisément cet ordre pendant 21 années.



Les 5 couches développées par MUNIC

### 2.1.1.1 Description des activités de la Société - Activité historique de vente de terminaux embarqués

L'offre innovante de Munic, est le fruit de 22 années de recherche et développement que la Société a exploité au mieux en commercialisant dans l'intervalle, des produits techniques à usages bien plus limités de type GPS, gestion de flottes, etc. qui, ramenés à l'état de l'art il y a 18 ans, constituaient déjà des innovations plusieurs fois primées en 2006, 2007 (Trophée de la mobilité, trophée de l'innovation), 2009 (Frost & Sullivan Product Differentiation Innovation award), 2015 (Frost & Sullivan Best practices award). Dans les années 2000, une première gamme de terminaux boîtes noires intégrant un modem, un récepteur GPS, et des interfaces avec le véhicule et l'unité centrale pour exécuter des applications de géolocalisation et permettre la remontée d'informations sur le véhicule a été développée. Elle intégrait les premières générations du système d'exploitation embarqué (EDGE) propriétaire appelé « Morpheus », et de la plateforme Cloud « Munic.io » utilisés pour tous les terminaux de la Société et qui constituent les briques fondatrices de la technologie actuelle (stockage de données, technologie de communication, processing etc.). La Société a été un des premiers acteurs à proposer un écran GPS connecté offrant en plus des applications de géolocalisation (position en temps réel, aide à la navigation) des services utilisant le réseau cellulaire (Pages Jaunes, Coyote, prix et disponibilité en temps réel des places de parking alentour, prix des carburants en temps réel aux pompes avoisinantes etc.) alors que le produit proposé par TomTom à l'époque n'était pas encore connecté. L'offre s'est rapidement enrichie d'une gamme de boîtiers ouvrant la voie à de nouveaux services grâce à la remontée des toutes premières données véhicules collectées à partir de capteurs spécifiques selon l'usage souhaité et se connectant à l'unité centrale. Destinés au marché de gestion de flottes, de nombreux projets ont rapidement été remportés auprès d'acteurs tels que SITA, devenue SUEZ environnement (flottes de bennes à ordures), ou Alpha Taxi dans une logique d'optimisation de la flotte (gestion de trajets, position en temps réel, dispatch de courses, etc.). Dans ces projets, la Société permet notamment de remonter des informations spécifiques telles que le poids en temps réel de la benne ou le nombre de bacs collectés, ou pour un taxi l'état du lumineux, etc. En parallèle, la Société a largement contribué à la généralisation des écrans GPS connectés en fournissant à Coyote son premier terminal de navigation intégrant l'application Coyote (écran GPS connecté avec des services associés tels que Coyote et autres services mentionnés plus haut). Fort de ce succès commercial et de premiers clients récurrents, le chiffre d'affaires a rapidement progressé pour atteindre 10,7 M€ dès 2010.



Étoffant progressivement son offre MUNIC conçoit des solutions (hardware + software) intelligentes, communicantes et embarquées dans les véhicules qui :

- i. **Collectent** des données grâce au Munic box connecté au cœur du réseau électronique du véhicule via une prise universelle, la prise OBD « *On-Board-Diagnostic* », présente sur tous les véhicules sur les marchés américain (dès 1996) et européen (dès le début 2000) ;
- ii. **Traient** ces données en local au sein du Munic box – aussi appelé Smart Dongle OBD, ou dongle - via des logiciels propriétaires (*edge computing*) ;
- iii. **Transmettent et analysent** ces données sur une plateforme propriétaire d'intelligence artificielle « Munic.io » ; et
- iv. Permettent à des tiers B-to-B d'intégrer sur Munic.io leurs applications commerciales **pour monétiser les données collectées.**

Grâce à cette puissance de collecte et de traitement de l'information, le portefeuille clients compte près de 270 références dont des assurances comme Lemonade (Anciennement Metromile avant son acquisition aux États-Unis par Lemonade en 2022), qui propose des polices personnalisées en fonction du kilométrage et du comportement du conducteur, ou des acteurs de l'entretien tels que Groupauto qui comprend plusieurs réseaux d'entretien dans toute l'Europe proposant des offres de maintenance prédictive à ses clients équipés de dongles dans une logique de fidélisation.

Le mix produit a fortement évolué ces dernières années. Les ventes de « dongles », au cœur de l'offre actuelle représentent 70% des revenus en 2024, les boîtiers télématiques représentent 5% des revenus alors que l'autre produit historique (écrans télématiques) a complètement disparu à partir de 2019. Cette évolution confirme une tendance, le rapide développement des ventes de dongles pendant et après la disparition toute aussi rapide de la vente d'écrans, enfin la relative stabilité de la vente de boîtiers télématiques autres que les smart dongles. Cette dernière catégorie de produits a un temps relativement pâti du focus de l'entreprise sur la vente de smart dongle. C'est un choix bien réfléchi, en effet la Société prévoit que les ventes de dongle bénéficieront aux boîtiers et ce pour plusieurs raisons : 1/ partageant une très grande proportion de composants communs la compétitivité des boîtiers bénéficiera mécaniquement de l'amélioration de la compétitivité des dongles, 2/ l'enrichissement des fonctionnalités des dongles bénéficiera également aux boîtiers, ce qui intéressera fortement les clients de ce type de produits. Autrement dit, bien que focalisée en priorité sur la vente de dongles à plus fort potentiel de croissance, la Société estime que le vente de boîtiers devrait rapidement connaître une croissance significative. Munic a d'ailleurs lancé le développement d'une extension de son offre de boîtiers télématiques, notamment avec des variantes durcies pour des applications spécifiques : engins de chantier, agriculture, engins d'aéroports etc. et table sur une forte demande sur ce type de produit à plus forte valeur ajoutée.

La capacité de miniaturisation de la fonction Wifi au sein de son dongle et une proposition tarifaire compétitive ont permis à la Société de remporter en 2018 un appel d'offre significatif lancé par l'opérateur télécom T-Mobile USA pour remplacer son fournisseur de dongles et offrir à ses abonnés un hot spot Wifi plus performant dans les véhicules. Ce contrat d'une durée initiale de 2 ans, renouvelable automatiquement ouvrait la voie à un potentiel de ventes d'au moins 100 000 dongles par an et plutôt de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dongles par an, à écouler à travers son réseau de près de 20 000 points de vente, une première livraison étant intervenue au dernier trimestre 2019. La Covid a mis en suspens la réalisation de ces projections. Cette période a permis de renforcer nos liens avec l'opérateur : Munic a remporté en octobre 2020<sup>1</sup> un appel d'offre pour 2 produits au lieu de 1 et pour un périmètre élargi comprenant l'opérateur Sprint absorbé fin 2020 par T-Mobile. La Société estime que le cycle de vie de son produit est de l'ordre de 3 à 5 ans et que ce marché en particulier restera important dans les prochaines années, même si cela suppose des évolutions du produits telles que le passage probable à la 5G dans les 12 à 24 mois. La crédibilité technologique renforcée de MUNIC lui permet de s'adresser à des clients de plus en plus significatifs. Ce contrat illustre le potentiel de nouveaux usages au-delà de l'after-market automobile.

#### **2.1.1.2 Description des activités de la Société - Profonde mutation en cours vers les services**

Munic a identifié deux voies d'augmentation significative de son chiffre d'affaires et de ses marges.

##### **1. Étendre les ventes à des marchés incompatibles avec le modèle commercial actuel**

Le modèle actuel de vente de dongles (hardware, accès plateforme, kit de développement d'applications, abonnement cellulaire) ne permet pas à tous les clients et prospects de MUNIC de trouver un modèle économique procurant un retour sur investissement satisfaisant.

De fait, depuis plus de 10 ans la Société est de plus en plus fréquemment sollicitée pour des projets de grande ampleur avec des objectifs de coûts beaucoup plus bas pour les dongles. Ainsi, la Société a mis au point un modèle de vente complémentaire, à travers sa plateforme dédiée appelée **EKKO**, qui permet à ces clients d'accéder aux données véhicules qualifiées et enrichies en mode DaaS (« *Data as a Service* »).

Dans ce modèle, avec un lancement commercial courant 2024, **EKKO DaaS** est la **première plateforme universelle de données véhicules (modèle DaaS, Data as a Service)** s'adressant à un large éventail de clients potentiels et permettant un déploiement rapide à grande échelle, du fait d'une capacité à rentabiliser les abonnements plus rapidement. Ce lancement commercial a été plusieurs fois décalé, initialement prévu pour le deuxième trimestre 2020 : une première fois du fait de l'épidémie de COVID 19 qui a fortement impacté les réseaux de distribution (réseaux de concession et d'entretien), provoquant leur fermeture ou un fort ralentissement de leur activité, puis MUNIC a fait le choix de se focaliser sur 2 variantes d'EKKO, à savoir EKKO

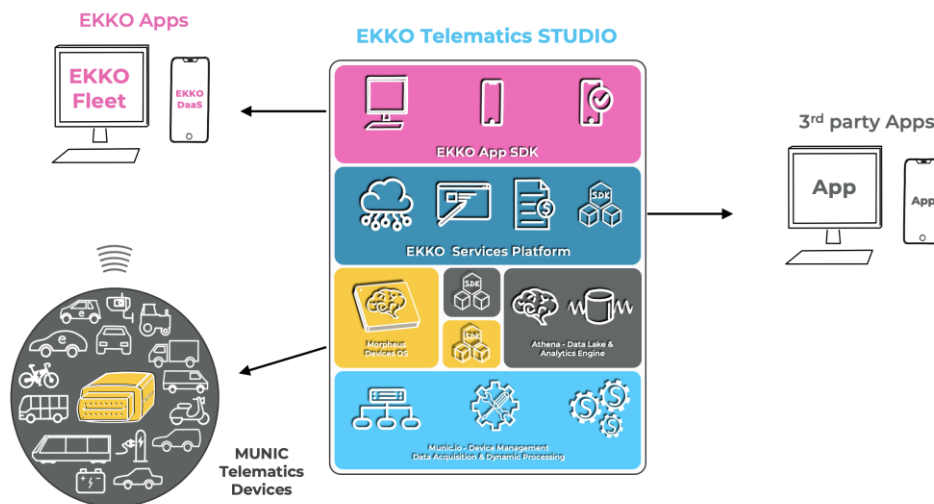
---

<sup>1</sup> Cf. Communiqué de presse du 7 octobre 2020

Fleet et EKKO Services, dans le cadre d'une opportunité stratégique avec ADAC, la plus grande association automobile d'Europe et leader de l'assistance routière en Allemagne avec 21 millions de membres. En effet courant 2021, MUNIC est choisi par ADAC avec Hella Gutmann Solutions pour lui fournir, dans le cadre d'un important pilote, une solution complète intégrant, outre les technologies déjà développées par MUNIC, les couches applicatives suivantes : un portail web très semblable à un portail de gestion de flotte (EKKO Fleet) et un ensemble de services applicatifs autour des données véhicules (EKKO Services). Il ne s'agit plus uniquement de remonter les données brutes filtrées et pré-traitées, mais de fournir des services les exploitant tels que l'indication de la santé de la batterie, des circuits de charge, la consommation de carburant, ainsi qu'une fonctionnalité disruptive, le diagnostic complet du véhicule à distance. MUNIC a choisi d'en faire une priorité d'autant que les 2 variantes d'EKKO développées ouvrent à MUNIC d'importants marchés au-delà d'ADAC.

## 2. Développer des revenus récurrents sur les marchés historiques

Les 3 offres EKKO ciblent des marchés en partie distincts, et s'appuient sur un large socle technique commun. Autrement dit les développements pour ces 3 offres sont communs pour la plupart.



Les offres **EKKO DaaS** et **EKKO Fleet** ont pour principale différence technique le support sur lequel l'interface utilisateur est présentée : **EKKO DaaS** comprend une application Mobile pour le conducteur alors que **EKKO Fleet** comprend une application web pour gestionnaire de flotte. Toutefois cette distinction est relative puisque certains gestionnaires de flotte sont intéressés à proposer une application Mobile (donc similaire à l'application mobile d'**EKKO DaaS**) pour leurs conducteurs et que réciproquement l'offre **EKKO DaaS** peut s'accompagner d'une application Web pour les professionnels souhaitant accéder aux données véhicules (donc à base d'**EKKO Fleet**).

Ces 2 offres s'appuient sur la plateforme de Services **EKKO Services Platform**.

Cette plateforme intègre un bouquet de services accessibles soit au travers d'une des solutions applicatives EKKO DaaS ou EKKO Fleet, soit sous formes de services séparés destinés à être intégrés dans des solutions tiers, typiquement les clients de Munic qui développent leur propre solution applicative et qui trouveront un intérêt à compléter ces solutions avec un ou plusieurs services du bouquet **EKKO Services Platform**.

D'un point de vue commercial les offres **EKKO Fleet** et **EKKO Services** sont proposées selon 2 modalités :

- Un abonnement en complément de la facturation de terminaux – c'est dans ce cas un revenu additionnel et récurrent qui vient compléter celui des terminaux.
- Un abonnement intégrant le cout – mensualisé – des terminaux.

**EKKO DaaS** intègre un modèle commercial différent, présenté plus bas.

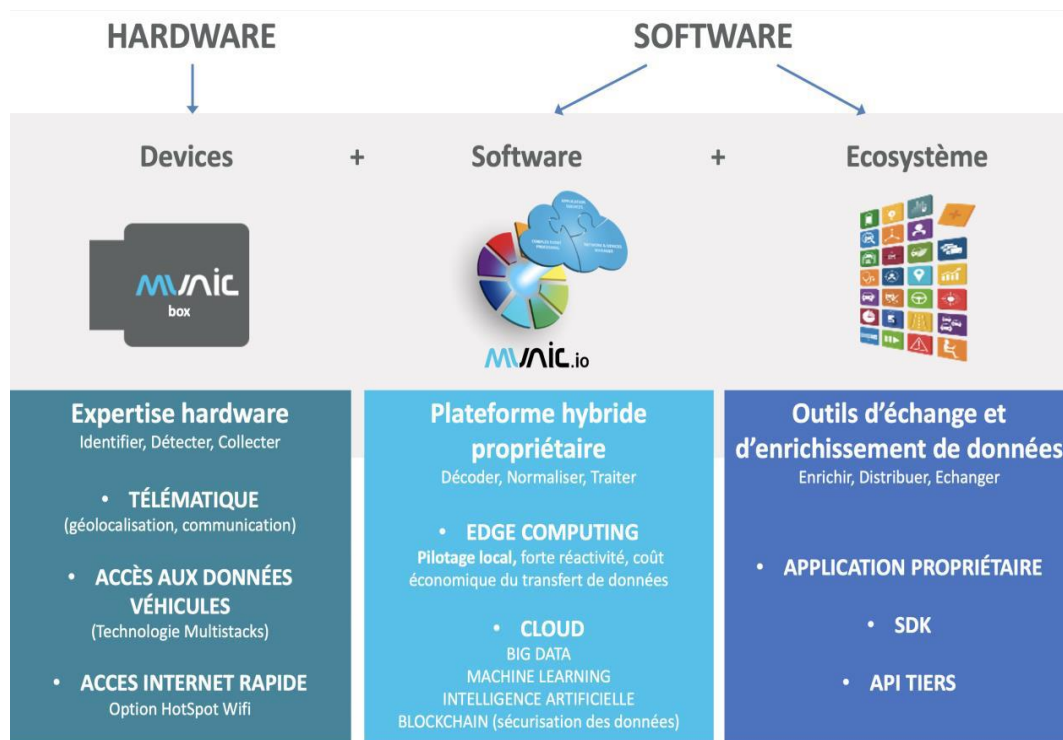
La cible de **EKKO DaaS** demeure principalement le marché grand public alors que **EKKO Fleet** vise les flottes. **EKKO Services** vise les intégrateurs qui propose des solutions pour l'un ou l'autre marché.

### 2.1.1.3 Technologie

Les données véhicules représentent un gisement de valeur encore à exploiter. Les véhicules sont des systèmes fermés pour des raisons de sécurité, de fiabilité et parce que les cycles de développement des plateformes véhicule sont trop longs pour permettre des temps de réponses courts indispensables à l'exploitation de ces données.

Il y a bien un port standardisé et obligatoire depuis les années 1990 et 2000 nommé le port OBD qui permet de se connecter mais seule la prise est standardisée et non l'accès aux données qui demeurent donc le plus souvent inaccessibles. Les quelques solutions existantes comme les valises de diagnostic ouvrent un accès limité aux données car elles sont non communicantes (pas de carte SIM) et incapables de collecter et d'exploiter toutes les données que prévoit théoriquement cette prise OBD. La technologie développée par Munic permet de répondre à ces défis.

Le savoir-faire de la Société repose sur la combinaison d'une double expertise, hardware et software, mise en œuvre par une équipe de 42 ingénieurs et docteurs (dont 5 docteurs) et 4 techniciens supérieurs (au 31 décembre 2024) particulièrement expérimentés, ayant conduit au développement d'une offre technologique innovante, unique sur le marché de la donnée véhicules, protégée par un portefeuille de 24 brevets. Le succès tient également à la capacité de l'entreprise à intégrer en permanence de nouvelles technologies.



- **La maîtrise du hardware**, notamment le Munic box, qui repose sur :
  - Une technologie innovante universelle, Multistacks, pour collecter et décoder les données véhicule : MUNIC a développé une interface de communication générique avec les véhicules capable de s'adapter dynamiquement à tout véhicule, pour récupérer et décoder ainsi l'ensemble de ses données. Cette interface s'appuie sur 3 éléments essentiels :
    - un moteur d'intelligence artificielle (Multistacks Engine) qui à partir de l'analyse des informations circulant sur les bus inter-calculateurs identifie automatiquement et précisément le modèle de véhicule mais également son état précis d'activité autorisant selon le cas les modes plus ou moins poussés de communication avec le véhicule ;
    - un protocole générique de communication avec les véhicules capable d'intégrer les informations très spécifiques à chaque modèle pour le décodage des données.

- les informations de décodage, disponibles sous différents formats selon les modèles et générations de véhicules notamment chez les constructeurs ou les spécialistes du diagnostic (fournisseurs de valises de diagnostics), parfois entachées d'erreur ou incomplètes. MUNIC y a accès via des partenariats et le paiement d'une licence correspondante. Multistacks Engine détecte et corrige automatiquement ces erreurs, et homogénéise également l'ensemble des données décodées.

La puissance de Multistacks repose sur 3 atouts essentiels :

1. la capacité d'intégrer des informations de décodage de multiples fournisseurs assurant une couverture la plus large de véhicules et de données,
  2. un moteur d'intelligence artificielle très performant permettant de corriger et homogénéiser les informations collectées,
  3. l'automatisation complète de ces mécanismes permettant le déploiement à grande échelle
- Des fonctions de télématique (GPS et accéléromètre), et un système d'exploitation propriétaire, Morpheus OS très complet et performant, résultat de 20 ans de développement et de déploiement.
  - Un hardware et un logiciel qui ont fait l'objet de développements spécifiques pour renforcer le niveau de sécurité, et protéger ainsi le véhicule et ses données contre les intrusions ou les actes malintentionnés. La sécurité du boîtier repose notamment sur l'utilisation d'un coprocesseur dédié isolant la communication avec le véhicule du reste des couches applicatives, dont la partie télécommunication cellulaire ou Wi-Fi, faisant office de firewall. Ainsi si la partie applicative ou télécommunication venait à être compromise, cela n'impacterait pas l'interface avec le véhicule qui s'exécute dans un environnement matériel dédié et protégé. La sécurité repose également sur d'autres mécanismes dont un système de cryptage avancé à toutes les étapes (démarrage, exploitation, mise à jour, etc..) de la vie du boîtier empêchant sa prise de contrôle à distance. Cette sécurité a été auditée et validée par plusieurs entreprises intervenant notamment pour le compte de constructeurs.
- **Une expertise software déclinée à travers la conception d'une plateforme d'intelligence artificielle propriétaire ouverte et d'un écosystème ouvert**

#### La plateforme d'intelligence artificielle

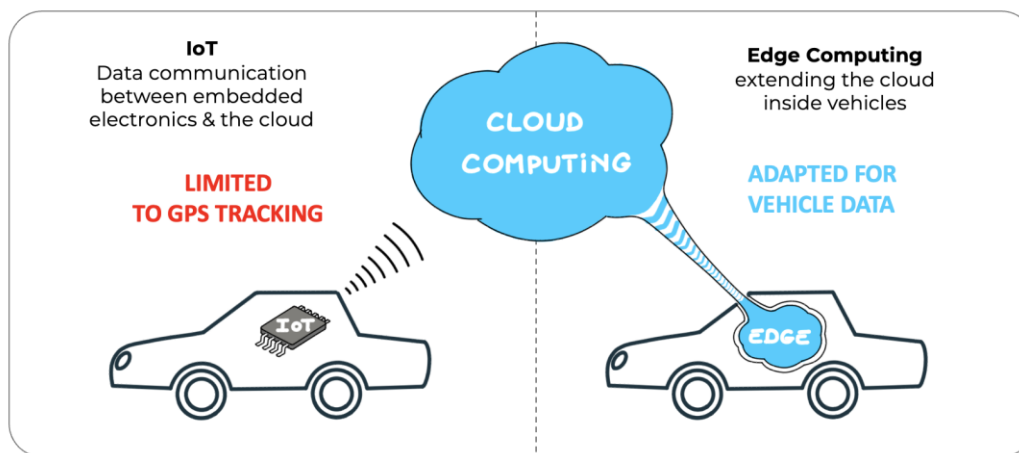
La plateforme propriétaire hybride, Munic.io®, permet de décoder et de traiter les données brutes collectées par le dongle qui ne sont pas exploitables en l'état. Ce traitement est réalisé au niveau du dongle à travers la technologie dite de *Edge computing* et si nécessaire via des échanges qui ont lieu ensuite entre l'appareil et le cloud, où peuvent être réalisées d'autres traitements faisant notamment appel au *machine learning* reposant sur l'alimentation en données pour des traitements en grand nombre (big data). La performance de cette plateforme repose sur les deux piliers technologiques suivants :

- La rationalisation et l'homogénéisation des données brutes : compte tenu de l'extrême diversité des véhicules et de leurs architectures, les équipes de R&D ont développé un modèle de description universel qui réalise en local (*Edge computing*) les opérations suivantes :
  - Définition d'un standard d'intégration des multiples versions de protocoles et de messagerie à bord des véhicules,
  - Traduction du format brut vers un format commun (décodage et traduction),
  - Homogénéisation de la donnée, ce qui inclut la conversion automatique vers un seul et unique système d'unité, avec une résolution commune,
  - Extrapolation des données manquantes (sur certains véhicules plus basiques ou anciens) par différentes techniques – en les dérivant d'autres données ou en utilisant des bases d'information complémentaires,
  - Précision : amélioration de la précision des données pour certains véhicules par *machine learning*,

- Correction d'erreur par *machine learning* : à titre d'exemple la correction de la donnée est souvent faite à partir d'un croisement (comparaison/correction) avec une autre donnée avec laquelle il est possible de définir une formule de correspondance. Toutefois cette formule n'aura pas les mêmes paramètres pour tous les véhicules. Le machine learning permet de générer automatiquement les paramètres de ces différences formules à partir de l'analyse d'une grande quantité de données.

Edge computing = étendre les ressources de stockage et traitement du Cloud dans l'embarqué. Cela permet une beaucoup plus grande flexibilité coté embarqué avec des mécanismes de programmation et mise à jour plus proche de ceux du Cloud que ceux – très limités - de l'électronique classique pour l'IoT.

1. Un OS Riche basé sur Linux, optimisé en termes de cout et de performance
2. Un Framework Télématique & et une suite de services embarqués
3. Des outils de développement agile et de déploiement accéléré



2024© **MUNIC** – Proprietary

L'intégration du *Edge computing* dans le processus de traitement de la donnée permet d'optimiser le coût des échanges avec le cloud et contribue à l'attractivité financière des solutions. Il est de surcroit indispensable dans de nombreux cas : la détection et la capture d'un phénomène transitoire nécessite une intelligence embarquée qui est capable de détecter un pattern précis, de même pour la détection de conditions complexes combinant plusieurs conditions simultanées. Enfin le *Edge computing* appliqué au machine learning présente un gros avantage : au lieu de générer un seul et unique modèle devant fonctionner en central pour tous les véhicules – ce qui aboutirait sur un modèle trop lourd, le *Edge computing* permet de générer un modèle par véhicule, plus optimisé, s'exécutant en embarqué.

- o La définition et la constitution des principales catégories de données utiles et des modes de génération : grâce à l'expérience acquise, MUNIC a identifié les informations les plus fréquemment requises par chaque segment d'activité ainsi que les processus respectifs d'élaboration automatique des données :
  - Les données de base télématique : positions GPS et signal accéléromètre,
  - Les données véhicule brutes : directement issues du véhicule et homogénéisées,
  - Les données véhicule enrichies : données croisées ou complétées avec des sources complémentaires externes ou internes (exemple conditions météo, bases techniques de fournisseurs tiers...),
  - Les données dérivées : exemple calcul de l'usure des pneus à partir du calcul du coefficient d'adhérence, lui-même dérivé de la vitesse de rotation des roues, ou encore détection d'une panne à partir d'une corrélation de plusieurs informations.

### Un écosystème ouvert

Un écosystème complet d'applications s'est développé autour de la plateforme Munic.io, composé d'éditeurs d'applications exploitant les données produites par Munic.io ou d'experts qui enrichissent les données traitées par Munic.io comme c'est le cas d'équipementiers. Les applications de l'écosystème sont développées directement par les clients pour implémenter les fonctionnalités dont ils ont besoin. Pour cela, un kit de

développement complet est mis à disposition des partenaires sur Munic.io. Les applications ainsi développées sont hébergées par la plateforme Munic.io ou dans les serveurs du client/partenaire le cas échéant.

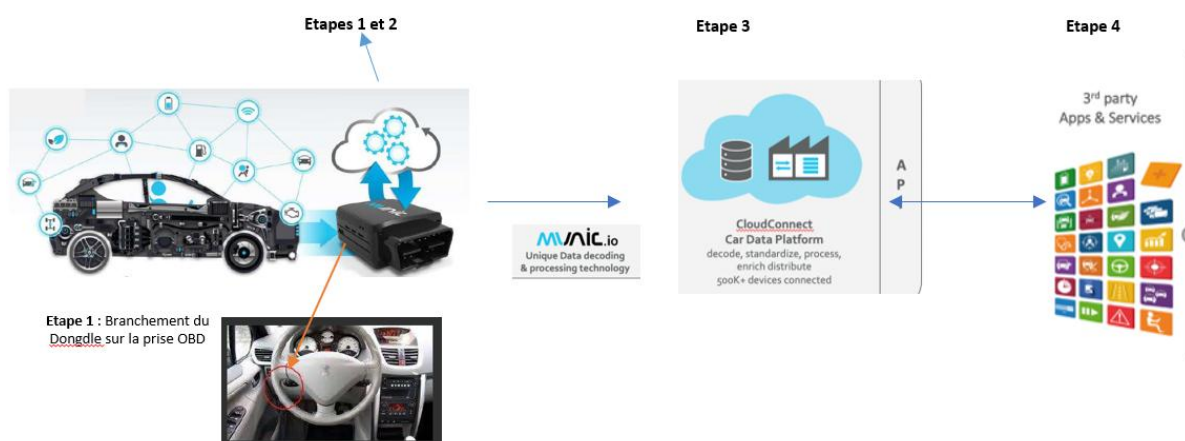
Cette approche technologique a fait l'objet d'une validation à grande échelle à travers la vente d'environ 1,5 millions de boîtiers à un très large portefeuille de clients qui ont pu tester et valider cette solution de décodage de la donnée, unique sur le marché, sur un maximum de véhicules et le plus large territoire. Ce qui en fait une solution unique c'est la capacité de Multistacks à s'adapter automatiquement à tous les véhicules pour en décoder les données, contrairement à toutes les autres approches qui traitent chaque véhicule au cas par cas, rendant impossible tout déploiement en masse.

#### 2.1.1.4 Modèle d'affaires

MUNIC conçoit des solutions (hardware + software) intelligentes, communicantes et embarquées dans les véhicules qui :

1. collectent des données à travers une connexion à tous les calculateurs du véhicule ;
2. les traitent en local ;
3. les transmettent/échantent ; et
4. permettent la monétisation des données par des tiers via des API (ou interfaces de programmation applicatives) dans le Cloud.

Cela peut se schématiser :



**Etape 1** : Après son branchement sur la prise OBD universelle du véhicule, le dongle (composante hardware) se connecte au serveur Munic.io pour recevoir son paramétrage, pour répondre à l'usage attendu des données par le client. Le boîtier peut alors exécuter son traitement des données véhicule (le cas échéant celles qui transitent sur le réseau de calculateurs ainsi que celles stockées dans leur mémoire) :

**Etape 2** : En fonction de l'usage souhaité par le professionnel, les données captées sont traitées localement (*edge computing*)

**Etape 3** : Les données traitées sont transmises sur la plateforme Munic.io

**Etape 4** : Le professionnel accède aux données par le biais des API de la plateforme Munic.io.

#### Les solutions technologiques « packagées » :

L'offre de monétisation des données véhiculaires repose sur la vente de solutions technologiques comprenant à la fois du hardware (boîtiers calculateurs embarqués), du software à travers l'accès à la plateforme de traitement Munic.io, un kit de développement applicatif permettant le développement d'applications par les clients, les licences de décodage de données adaptées à l'usage souhaité et un forfait de communication cellulaire typiquement sur 2 ans.

La Société propose 2 gammes de calculateurs pour s'adapter aux usages souhaités par les clients. A ce jour, l'offre se concentre autour de la gamme de Dongle OBD (boîtier universel) dont la première version a été

commercialisée dès 2010. La Société continue de commercialiser un autre type de produit : un boîtier multi-application (Black Box), plus particulièrement destiné au marché de la gestion de flotte.

## Boîtier multi-application

**Marché de flottes**  
(régional)

**C4Max**  
The ultimate telematics gateway



Depuis 2002 :  
Black Box  
(boîtiers télématiques)

**5% du CA 2024**

## Boîtier universel

**Marché de masse**  
(mondial)

**MUNIC.box**  
The first entirely programmable OBD2 solution



Depuis 2010 :  
Dongles OBD  
(on board diagnostic)

**70% du CA 2024**

L'adaptabilité unique de ses terminaux (grâce à un OS combiné à des outils de développement puissants) ainsi que l'étendue des capacités, notamment en termes de décodage des données ont permis à la Société d'embrasser un très large éventail de cas d'usages et de construire en 22 ans un cahier des charges universel, en allouant toutes ses ressources exclusivement au développement de la plateforme avec 3 missions :

- Offrir à un maximum de clients/projets l'accès à une donnée complète et qualifiée,
- Fournir les outils performants pour le traitement de ces données,
- Permettre à tous la distribution des applications ainsi créées

### Lancement de la plateforme EKKO :

La plateforme EKKO est lancée commercialement depuis juillet 2022 : le premier client signé en amont en 2021 génère des revenus via l'offre **EKKO Fleet** et **EKKO Services** depuis le S2 2022. **EKKO Fleet** et **EKKO Services** sont également sélectionnés par d'autres clients qui ont contribué aux nouveaux revenus récurrents de MUNIC pour 2024.

Devant le succès de **EKKO Fleet** et **EKKO Services**, la société a concentré en 2024 ses efforts sur le développement et la promotion de ces 2 offres, qui permettent à la fois d'engranger de nouveaux succès commerciaux, et de valider par la même occasion la solution technique **EKKO DaaS**.

Le décalage du lancement commercial de EKKO DaaS a été l'occasion d'intégrer de nouveaux services autour de la santé du véhicule, dérivés des offres EKKO Fleet et EKKO Services. De premiers tests commerciaux de EKKO DaaS avec des réseaux automobiles sont planifiés à partir de fin S1 2025.

Cet élargissement du modèle, qui constitue un prolongement naturel de l'offre actuelle, aura deux conséquences comptables et financières :

- la comptabilisation de nouvelles sources de revenus (vente d'abonnements dans les 3 variantes d'EKKO)
- pour l'offre EKKO DaaS, un investissement important induit par la mise à disposition gratuite des dongles que la Société devra financer.

Fondé sur les technologies propriétaires de Munic, le modèle économique de EKKO DaaS repose sur les deux principes suivants :

- La mise à disposition gratuite des dongles auprès des réseaux d'entretien et des concessionnaires devant permettre leur déploiement rapide à grande échelle auprès d'automobilistes qui auront accès à une application, basée sur un modèle *freemium*<sup>2</sup>, riche en informations (voir photos ci-après) en échange de leur consentement pour le partage de leurs données. L'objectif cible de la première année de déploiement s'établit à 20 000 dongles par mois, financés par la Société.
- L'engagement de plusieurs partenaires initiaux pressentis parmi 3 catégories (un assureur, plus un réseau de concessions ou un réseau d'entretien, plus un 3<sup>ème</sup> acteur parmi 15 catégories d'acteurs identifiés) qui seront amenés à payer un abonnement annuel par dongle dont le prix est fonction du type de données remontées et qui leur permettra de générer des leads commerciaux.

L'attractivité financière de l'offre EKKO DaaS permet d'attirer le spectre de partenaires potentiels le plus large (compagnies pétrolières, fabricants de pneus, sociétés de contrôle technique, équipementiers, etc.). Le coût d'accès à la technologie devient plus compétitif : une dépense réduite et étalée remplace le coût d'acquisition d'un dongle. La Société envisage de recevoir en contrepartie de l'accès à la plateforme un revenu global annuel estimé de l'ordre de 38 euros par dongle répartis entre les 3 partenaires (15 + 15 + 8 euros). Ces montants sont à comparer au coût d'acquisition d'un dongle et des abonnements associés pour un même client d'environ 100 euros, sans compter la maintenance, service après-vente et support client, la gestion des stocks et l'application conducteur.

Le modèle économique d'EKKO DaaS pour la Société intègre le financement des dongles et la commercialisation de l'accès aux données pour une durée de 3 ans, avec une rentabilité dès la 2<sup>e</sup> année.

Groupauto a confirmé son intention de prendre part au projet EKKO et d'équiper le plus de véhicules possibles dans son réseau, pour un tarif de 15€ par an, pendant trois ans, lui donnant accès aux données des véhicules. L'entrée de nouveaux partenaires aura un effet de levier immédiat sur la rentabilité dans la mesure où le coût de déploiement du dongle aura déjà été compensé par les revenus générés par les trois premiers partenaires. D'autres groupes majeurs dans leur secteur sont également prêts à déployer dans des pilotes d'importance diverses l'offre EKKO DaaS dès que la société considérera la phase de validation technique terminée.

**EKKO Fleet et EKKO Services reposent sur un modèle d'affaires plus classique** : le client finance intégralement le terminal (le dongle) et souscrit en complément à un abonnement récurrent, avec 2 variantes. Dans la première, le terminal (le dongle) est intégralement payé lors de sa livraison, dans la deuxième le financement du terminal est étalé sur la durée du contrat.

Que ce soit pour EKKO Fleet, EKKO Services ou EKKO DaaS, ces solutions intéressent des acteurs stratégiques qui grâce à leur taille et leur puissance commerciale vont contribuer à accélérer sensiblement le déploiement commercial d'EKKO auprès des flottes et du grand public. Parallèlement, les échanges avec d'autres acteurs issus de secteurs variés (assurance, réseaux de concession, équipementiers, compagnies pétrolières, etc.) et futurs « Data Consumers » de la plateforme se poursuivent.

#### 2.1.1.5 Principaux programmes en cours de développement au cours de l'exercice écoulé

##### **EKKO Drive et ses retombées**

Comme expliqué dans le RFA 2024, Munic a obtenu en 2024 un financement de 3 millions d'euros sur trois ans pour développer EKKO Drive, solution de pilotage hybride (autonome et connecté) pour engins industriels. Ce projet a permis à la société d'étendre à la fois son expertise et sa gamme de produits et services.

En parallèle des projets de pilotage autonome, et souvent en amont de ces projets chez des prospects ou clients qui veulent à terme intégrer ce type de solution mais ont des besoins plus importants en volumes à plus court

---

<sup>2</sup> Modèle économique basé sur une application gratuite pour les utilisateurs avec ses fonctionnalités de base et la possibilité d'accéder à des services complémentaires (premium)

terme, 2 axes de développement avec un fort potentiel de développement commercial ont été identifiés dans ce cadre.

### **1. Terminaux télématiques durcis.**

D'une part les engins industriels - notamment les véhicules agricoles, de chantier et aéroportuaires – requièrent des terminaux « durcis », c'est à dire résistants aux conditions climatiques (température, chocs thermiques, humidité, gel et projection de liquides sous pression) et mécaniques (chocs, vibrations). Leur connectique doit également être appropriée. Munic a donc développé un savoir-faire en conception et industrialisation de terminaux durcis. Cette compétence permet à Munic de concevoir des terminaux d'acquisition de données véhicules pour des marchés jusque-là non adressés : les engins industriels. Pour ces engins, la remontée de données techniques est plus importante que pour les véhicules routiers, dans la mesure où les pannes peuvent avoir des conséquences bien plus coûteuses : retards aéroportuaires, arrêts de chantier ou encore perturbations, parfois critiques, des opérations agricoles.

### **2. Smart Vision**

D'autre part, le pilotage autonome requiert l'analyse et la compréhension automatisée de l'environnement du véhicule. Dans ce cadre Munic a notamment développé et continue d'étoffer un savoir-faire en traitement automatisé de vidéo à bord de véhicules. Cette compétence permet à Munic de concevoir des terminaux d'acquisition et de traitement de la vidéo pour un domaine à forte demande : les flottes de véhicules routiers, notamment véhicules de transport qui requièrent des solutions toujours plus performantes et compétitives pour l'analyse automatisée des situations de conduite. En pratique il s'agit de détecter, enregistrer, et transmettre automatiquement aux serveurs de la société cliente, les situations a) de comportement à risque du conducteur dans sa cabine (sommolence, consultation du téléphone, manque d'attention routière...), b) de non-respect des consignes de sécurité sur la route (non-respect des distances, de la signalisation etc..) et c) d'accident en vue de déterminer les causes et responsabilité.

Ce 2<sup>ème</sup> axe se concrétise par une extension de l'offre EKKO Fleet avec une solution d'acquisition et interprétation automatisée de la vidéo pour les flottes de véhicules. Ces solutions sont fortement demandées en Amérique du Nord et voient également une demande nouvelle et croissante en Europe.

#### **2.1.1.6 Vie juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé**

##### ***2.1.1.6.1 Modification du contrat de financement obligataire de décembre 2019***

La Société a signé un avenant au contrat de financement obligataire convertible avec les porteurs des obligations convertibles (OC 2019), la société Odyssee Venture et Monsieur Aaron Solomon, Président-Directeur général de MUNIC, avec effet au 24 juillet 2025, permettant un différé de remboursement du solde de l'emprunt obligataire convertible d'un montant total de 1,4 M€.

Pour plus d'informations sur cet avenant, se reporter au communiqué de presse publié par la Société le 28 juillet 2025.

##### ***2.1.1.6.2 Conversions d'obligations convertibles – Augmentation de capital***

Le 10 octobre 2025, 50.000 OC 2019 ont été converties par Odyssee Venture donnant droit à 94.196 actions pour un prix unitaire de souscription de 0,5308 euro. Le capital de la Société a corrélativement été augmenté de la somme de 3.767,84 euros pour être porté de 363.313,72 euros à 367.081,56 euros.

## 2.1.2 Evolution prévisible de la situation de la Société

Après une année 2025 marquée à la fois par un retour à la croissance et une consolidation des revenus de l'activité services, Munic anticipe pour 2026 une année de transition.

En effet après plusieurs années marquées par une évolution très en-deçà des prévisions pour les ventes de terminaux de collecte de données pour les véhicules routiers, la société constate pour la plupart des projets un décalage entre l'ambition annoncée lors de la signature des contrats et les déploiements réels. Les causes sont pour la plupart liées aux difficultés du secteur automobile en Europe et en Amérique du Nord, secteur qui a revu à la baisse ses investissements dans les nouveaux domaines tels que l'exploitation des données véhicules. Cette situation est inégale en fonction des verticaux et des zones géographiques : ainsi par exemple dans le domaine de l'assurance en Amérique du Nord et en Europe la société s'attend à une croissance de son activité, dans le domaine de la distribution automobile la société anticipe une baisse d'activité, dans celui de la gestion de flotte une croissance modérée est attendue. Dans d'autres domaines la société attend le 3<sup>ème</sup> trimestre pour juger de la tendance.

Concernant la nouvelle offre de services, EKKOFleet, lancée mi 2024, Munic s'attend à une montée en puissance de son activité commerciale en 2026, après une première année pleine de commercialisation en 2026. L'année 2025 a permis de consolider sa solution avec ses premiers clients, et d'étoffer son offre technique pour adresser un nombre croissant de catégories de flotte, chaque métier ayant des besoins spécifiques. Pour accélérer la commercialisation d'EKKOFleet, Munic mise par ailleurs sur 3 leviers : a) des partenariats stratégiques autour de solutions innovantes (tel que celui signé avec BOSCH et annoncé en Mars 2026 autour des batteries de véhicules électriques et du diagnostic), b) des accords avec des réseaux de distribution en marque blanche en Europe et aux Etats-Unis (plusieurs accords sont en cours de signature pour 2026) et enfin c) l'ajout de fonctions disruptives telles que la Smart vision, prévue courant 2026.

Toutefois EKKOFleet, tout récemment commercialisé ne représente encore qu'une faible partie des ventes de la société.

L'objectif en 2026 est donc d'accélérer les ventes de terminaux et de services.

### Élargissement du marché

Après ces 3 années d'évolution en-deçà des prévisions, la société opte donc pour une projection prudente et conservatrice de son marché « historique » à savoir celui des données de véhicules routiers (hors EKKOFleet plus récemment lancé). Plus exactement certains usages devraient connaître une croissance soutenue, il y a des signes clairs dans ce sens, mais pour d'autres la société n'observe pas de signes déterminants, d'où une prudence globale. Dans ce contexte, comme expliqué plus haut, la société a mis à profit le programme France relance 2030 pour se donner les moyens d'attaquer un marché élargi, tout en respectant les critères clé déterminants ci-dessous :

- Les nouveaux marchés doivent être mûrs, de taille significative et en croissance selon les analyses faisant foi ;
- Ils doivent être adressables avec le même type de compétence commerciales / avant-vente et projet que celles que la société a constitué sur les dernières années ;
- Enfin les solutions requises par ces marchés doivent mettre en œuvre les technologies entièrement maîtrisées par la société, idéalement la plus large palette voire toutes les technologies et savoir-faire, de telle sorte que le socle technologique, industriel, logistique, et opérationnel construit par la société constitue un avantage très significatif sur ces marchés.

C'est dans ce cadre que la société a démarré activement la prospection de 2 nouveaux segments de marchés mentionnés plus haut :

- La collecte de données véhicules pour les engins spéciaux
- La smart vision pour les flottes de véhicules routiers et les engins spéciaux

La société commercialise donc depuis début 2026 de nouveaux terminaux, adaptés aux engins spéciaux et prévoit de signer dès 2026 de nouveaux contrats commerciaux pour la fourniture de ces terminaux à des constructeurs

ou des opérateurs de véhicules spéciaux. La société commercialise également en 2026 une offre EKKOFleet intégrant la smart vision à des flottes de véhicules routiers. La société table sur une croissance forte sur ces nouveaux marchés dès 2027. Pour 2026, Munic table sur la signature de premiers contrats significatifs qui confirmeront la pertinence de ses solutions et cette nouvelle activité commerciale.

### 2.1.3 Evènements post-clôture

Le 19 janvier 2026, 50.000 OC 2019 ont été converties par Odysée Venture donnant droit à 94.196 actions pour un prix unitaire de souscription de 0,5308 euro. Le capital de la Société a corrélativement été augmenté de la somme de 3.767,84 euros pour être porté de 367.081,56 euros à 370.849,40 euros.

Les autres évènements post-clôture sont décrits au paragraphe « *Note 4 : Evènements significatifs* » de l'annexe des comptes sociaux.

#### 2.1.3.1 Activité en matière de recherche et développement

Les principaux axes de recherche et développement en 2026 sont :

- Pour le marché historique : l'extension de la couverture des véhicules notamment pour pouvoir supporter les partenariats stratégiques tels celui signé avec BOSCH autour de la batterie des véhicules électriques ou du diagnostic.
- Pour EKKOFleet : l'enrichissement des fonctionnalités pour supporter un nombre croissant de cas d'utilisation. Ainsi la fonction de carnet d'entretien pour suivre les opérations de maintenance sur les véhicules, le car sharing qui nécessite l'identification du conducteur, la condamnation et décondamnation à distance des véhicules sans clef, etc.
- Pour le nouveau marché des engins industriels : le développement de la gamme de terminaux durcis pour les engins industriels. Les travaux concernent la mécanique et connectique des terminaux, le choix et validation/qualification des composants en fonction des conditions climatiques applicables mais aussi l'ajout de certaines interfaces électroniques (développements électronique et logiciel) distinctes de celles des véhicules routiers.
- Pour le nouveau marché de la smart vision : le développement des couches matérielles et logicielles permettant l'acquisition, le traitement des flux vidéo, la détection, le transfert au Cloud et la mise à disposition (liste avec possibilité de classification recherche de vidéos) dans les applications web et mobiles des situations de risques associées aux types de véhicules. Ces développements importants ont porté et continuent de porter sur toute la chaîne de l'embarqué au cloud et aux applications web et mobiles.
- Pour adresser ces deux nouveaux marchés, en complément des travaux de R&D coté cloud, Munic a mené un programme de refonte complète de son système d'exploitation embarqué Morpheus. La nouvelle version, Morpheus 4.X, capitalise sur l'expertise historique de Munic dans les systèmes embarqués communicants ouverts aux développeurs tiers, tout en intégrant les capacités les plus récentes en matière d'IA par apprentissage et en s'appuyant sur les langages et outils de programmation les plus performants du marché (notamment Rust et Python). Avec cet OS de nouvelle génération, Munic consolide de manière décisive son avance technologique sur le segment des terminaux embarqués et de l'Edge AI.  
Sur le plan architectural, là où Morpheus 3.X reposait sur Java pour assurer l'isolation entre les couches applicatives et les couches critiques de l'OS, Morpheus 4.X adopte un mécanisme plus performant fondé sur la conteneurisation embarquée.

(Les éléments chiffrés sont au paragraphe « 2.2.1.2.1- État des immobilisations »)

### 2.1.3.2 Succursales

Néant.

### 2.1.4 Principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques propres à la Société sont regroupés en cinq catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre de criticité nette décroissant selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

Il est précisé que les risques sont présentés nets des mesures de gestion visant à les atténuer.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité
<b>1 - Risques liés à l'activité</b>			
Risques liés à la concentration des revenus sur un nombre restreint de clients	Faible	Elevé	Elevé
Risques liés à la difficulté de mettre en place un double sourcing sur certains composants stratégiques	Faible	Moyen	Elevé
Risques liés au choix d'un modèle fables	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la dépendance de fournisseurs de licences de décodage de données véhicules	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la garantie accordée sur les ventes de terminaux	Faible	Moyen	Moyen
Risque lié à l'acceptation par les conducteurs d'équiper leurs véhicules d'un dongle	Faible	Faible	Faible
Risques liés à l'évolution du modèle économique	Faible	Faible	Faible
Risques liés à la certification des terminaux préalable à toute mise sur le marché et à leur degré de sécurité	Faible	Faible	Faible
<b>2 - Risques liés à la situation financière de la Société</b>			
Risque de liquidité	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés aux dispositifs fiscaux et financements publics bénéficiant à la Société	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux prix d'achat de certains composants/des matières premières	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la saisonnalité	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la solvabilité des clients	Faible	Moyen	Moyen
Risque de change	Faible	Faible	Faible
<b>3 - Risques liés au marché</b>			
Risques liés aux évolutions technologiques	Elevé	Faible	Moyen

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité
Risques liés à l'environnement concurrentiel	Faible	Faible	Faible
<b>4 - Risques liés à l'organisation de la Société</b>			
Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la gestion de la croissance	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnels clés	Faible	Moyen	Moyen
<b>5 - Risques réglementaires et juridiques</b>			
Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyen	Moyen	Moyen
Risques pays	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés au traitement des données personnelles - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	Faible	Faible	Faible
Risques liés à l'accès aux données des véhicules	Faible	Faible	Faible

Le lecteur est amené à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, notamment au chapitre 3 "Facteurs de risques" figurant dans le Document d'enregistrement approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 6 janvier 2020 sous le numéro I.20-001. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document.

Par ailleurs, la Société attire l'attention du lecteur sur le risque présenté en section 3.5.2 de son Document d'enregistrement, complété par le paragraphe suivant :

- **Risques pays**

La Société est directement concernée par les taxes mises en place aux États-Unis et concernant en premier lieu les produits fabriqués en Chine. Les premières taxes mises en place en 2019 concernent ses ventes aux États-Unis depuis cette date et la Société a anticipé une évolution de ces taxes via 2 actions : une mise en place d'un accord avec l'ensemble de ses partenaires (clients et fournisseurs) pour une compensation permettant d'absorber en majeure partie la variation des taxes (dans la limite d'un seuil), et la relocalisation de sa production concernée dans une région exemptée de taxes, cette relocalisation est effective depuis mi 2025. L'effet combiné de ces 2 actions permet à la Société de neutraliser en quasi-totalité l'incidence des taxes sur ses marges brutes. Au passage, la production des terminaux de Munic est sous-traitée à un grand groupe de fabrication, qui dispose de nombreuses usines qualifiées dans l'ensemble des régions du globe, tout en ayant une centrale d'achat globale pour ses usines, ce qui permet de re-router plus facilement le flux des composants sur un autre site sans surcote ni interruption. Par ailleurs, Munic reste intégralement en charge de la conception et du développement de ses produits, y compris des moyens de tests, ce qui signifie que la sous-traitance ne concerne que la fabrication, à savoir l'achat en volume des composants choisis par Munic, leur soudage sur les cartes électroniques vierges (elles-mêmes entièrement conçues par Munic et produites par un sous-traitant), l'assemblage des cartes dans les boîtiers (également intégralement conçus par Munic et produits par un sous-traitant), et le test en fin de production via les moyens de test également fournis à l'usine par Munic. Ces tâches sous-traitées, en grande partie automatisées, sont aisément et rapidement re-localisables. Munic a donc transféré une partie de sa production au Mexique, celle exposée aux taxes appliquées aux États-Unis et concernant les produits fabriqués en Chine. Ce transfert est opérationnel depuis septembre 2025.

- **Risque lié à la pénurie de composants et de matières premières**

Sous l'effet conjugué de l'essor des plateformes d'IA et de leur consommation considérable de ressources mémoires (composants) d'une part, et de la crise pétrolière/blocage de plusieurs flux de marchandises d'autre part, Munic est à nouveau confronté à une très forte pénurie de composants dont les composants mémoires. Cette pénurie se traduit avant tout par un manque de composants mais aussi par une augmentation des prix. La société dispose de stocks qui lui permettent d'encaisser en partie cette pénurie, mais elle anticipe le décalage de certaines livraisons compte tenu de cette pénurie, sachant qu'aucune amélioration n'est attendue avant T1 2027.

### **2.1.5 Transactions avec des parties liées**

Il n'existe aucune autre transaction entre parties liées ayant eu lieu durant l'exercice 2025 et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

La Société a signé un avenant au contrat de financement obligataire convertible avec les porteurs des obligations convertibles (OC 2019), la société Odyssée Venture et Monsieur Aaron Solomon, Président-Directeur général de MUNIC, avec effet au 24 juillet 2025, permettant un différé de remboursement du solde de l'emprunt obligataire convertible d'un montant total de 1,4 M€.

En dehors de cette modification, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société.

### **2.1.6 Filiales et participations**

#### **2.1.6.1 Activité et résultats des filiales et participations**

En 2019 la Société a créé une filiale aux États-Unis, sans activité à ce jour. Une activité de support aux clients US, qui devait initialement être instaurée au cours de l'exercice 2020, est finalement en place en 2025, le retard étant dû à une succession d'événements extérieurs à MUNIC (Covid 19, politique immigration US...). Un des ingénieurs cadres de la société a obtenu son visa et est relocalisé dès février 2025 pour mettre en place une structure d'accompagnement à la vente des équipes commerciales : gestion de projet avec les grands comptes US, support des clients US, pilotage du SAV avec nos partenaires locaux.

#### **2.1.6.2 Prises de participation et prises de contrôle**

Néant.

#### **2.1.6.3 Aliénations d'actions et participations croisées**

Néant.

### **2.1.7 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de la Filiale américaine.

Il relève de la responsabilité de la direction générale de concevoir et de mettre en place un système de contrôle interne permettant de répondre aux objectifs précités.

La direction de la Société a décidé une mise en œuvre progressive des moyens pour répondre à ce dispositif.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et de la Filiale Américaine et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Du fait de la taille de la Société et de la proximité du management avec les opérationnels, l'implication de la direction générale, des membres du Conseil d'administration, des directeurs opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis,
- Principe de délégation et supervision,
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement,
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...),
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la Société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants qui sont mis en œuvre par la direction générale :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- Politique de fidélisation des collaborateurs,
- Politique de responsabilisation et de motivation,
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences.

La responsabilité de la production des comptes incombe au département de la direction financière.

La direction financière procède à des contrôles de cohérence des informations recueillies et synthétise l'information afin de la reporter. Elle assure les tâches suivantes :

- Gestion comptable,
- Suivi clients et des encaissements,
- Suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs,
- Gestion comptable de la Filiale Américaine,
- Suivi encaissements (chèques, virements), rapprochements bancaires,
- L'établissement des arrêtés annuels et semestriels,
- Contrôle de gestion et analyse des coûts,
- L'établissement du budget annuel et analyse des écarts avec mise en œuvre d'actions correctives,
- Obligations fiscales, sociales et juridiques (en lien avec les conseils extérieurs de la Société),
- Autres tâches administratives et financières.

Les relations avec les banques, ainsi que les signatures sont assurées directement par la direction générale en lien avec la direction financière.

Le commissaire aux comptes de la Société vérifie les comptes en s'appuyant sur la direction financière et les experts comptables et en diligentant sa propre mission d'audit.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'administration semestriellement et annuellement.

## 2 | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

### 2.2.1 Analyse des comptes sociaux

#### 2.2.1.1 Compte de résultat

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production vendue biens	8 260 651	6 719 293
Production vendue services	2 902 956	2 779 282
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>11 163 608</b>	<b>9 498 575</b>
Production stockée	-22 303	89 527
Production immobilisée	2 159 597	2 080 870
Subventions d'exploitation	518 561	904 220
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	483 250	328 414
Autres produits	813 537	190 898
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>15 116 250</b>	<b>13 092 503</b>
Achats de matières premières et autres approv.	6 057 076	5 118 501
Variations de stocks	977 578	212 329
Autres achats et charges externes	1 715 161	2 156 427
Impôts, taxes et versements assimilés	71 648	149 456
Salaires et traitements	2 788 057	3 269 860
Charges sociales	1 278 542	1 464 972
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 384 911	2 548 616
Dotations aux provisions sur actif circulant	10 361	135 755
Dotations aux provisions pour risques & charges	27 148	3 025
Autres charges	556 643	184 116
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>15 867 124</b>	<b>15 243 058</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-750 874</b>	<b>-2 150 555</b>
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 594	30 871
Autres produits	24 383	11 181
<b>Total des produits financiers</b>	<b>36 978</b>	<b>42 052</b>
Intérêts et charges assimilées	494 078	487 627
Dotations financières aux provisions	0	0
Autres charges	16 914	57 120
<b>Total des charges financières</b>	<b>510 992</b>	<b>544 747</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-474 015</b>	<b>-502 696</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-1 224 888</b>	<b>-2 653 250</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	527 140
Reprises sur provisions et transfert de charges	125 385	234 880
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>125 385</b>	<b>762 020</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	743	46 742
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	118 754	111 589
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>119 497</b>	<b>158 331</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 888</b>	<b>603 688</b>
Impôts sur les bénéfices	-989 614	-929 909
Total des produits	15 278 613	13 896 575
Total des charges	15 507 999	15 016 228
<b>Résultat net</b>	<b>-229 387</b>	<b>-1 119 653</b>

### 2.2.1.1.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Au cours de la période présentée, l'évolution du chiffre d'affaires de la Société a été la suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production vendue biens	8 260 651	6 719 293
Production vendue services	2 902 956	2 779 282
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 163 608</b>	<b>9 498 575</b>

Le chiffre d'affaires s'établit à 11 164 k€ euros en 2025, contre 9 499 k€ euros en 2024, en hausse de +18%. Les ventes de produits finis représentent 8 261 k€ euros en 2025 contre 6 719 k€ euros en 2024, soit une hausse de +23%. Les ventes de prestations de service sont en légère hausse de +4% et s'élèvent à 2 903 k€ en 2025.

#### CA par Nature :

Le mix produit reste stable entre 2025 et 2024. Comme en 2024, la ligne dongle représente 93% du « CA Produits » tandis que la famille black box représente 6% en 2025 contre 5% en 2024.

En valeur, la ligne dongle est passée de 6.3 M€ en 2024 à 7.7 M€ en 2025 tandis que la ligne black box est passée de 0.35 M€ en 2024 à 0,52 M€ en 2025.

#### CA par zone géographique :

Les ventes annuelles 2025 sont issues à 64% d'Amérique du Nord, 35% de l'UE (y compris Suisse) et 1% du reste du monde.

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Ventes France	831 679	642 650
Ventes CEE hors France	2 775 831	2 609 235
Ventes reste du monde	7 556 098	6 246 690
<i>Dont Amérique du Nord</i>	7 194 196	6 106 760
<i>Dont Suisse</i>	273 764	128 925
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 163 608</b>	<b>9 498 575</b>

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 10% en 2025. Ces produits se décomposent principalement comme suit :

- Immobilisation des frais de R&D pour un montant de 2.160 k€ consacrés au développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme EKKO ;
- Une subvention d'exploitation de 519 k€
- Produit sur écart de change : le gain sur écart de change s'élève à 182 k€ ;
- Production stockée négative de -22 k€ ;
- L'annulation de dettes (fournisseurs, sociales et fiscales) prescrites pour un montant de 616 k€ ;
- Reprises nettes sur provisions sur garantie clients pour 170 k€ et sur stocks de 277 k€.

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production stockée	-22 303	89 527
Production immobilisée	2 159 597	2 080 870
Subvention d'exploitation	518 561	904 220
Reprises nettes sur provisions sur stocks	276 842	131 955
Reprises nettes sur provisions sur clients	170 320	0
Reprises sur provisions pour garantie client	0	151 863
Reprise sur provision pour taux de change	36 088	44 596
Produits sur Ecart de change	182 060	173 594
Anciens clients fournisseurs	616 205	0
Autres produits	15 272	17 303
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 952 643</b>	<b>3 593 929</b>

### 2.2.1.1.2 Marge commerciale

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Total produits fabriqués	8 260 651	6 719 293
Coût des ventes	6 117 266	4 542 782
<b>Marge brute sur produits</b>	<b>2 143 385</b>	<b>2 176 511</b>
<b>Taux de marge brute sur produits</b>	<b>26%</b>	<b>32%</b>
Ventes services	2 902 956	2 779 282
Coût des ventes	885 624	847 767
<b>Marge brute sur prestations de services associés</b>	<b>2 017 332</b>	<b>1 931 515</b>
<b>Taux de marge brute sur prestations de services associés</b>	<b>69%</b>	<b>69%</b>
<b>Marge brute global</b>	<b>4 160 717</b>	<b>4 108 026</b>
<b>Taux de marge brute sur global</b>	<b>37%</b>	<b>43%</b>

La marge brute est stable par rapport à 2024 et s'élève à 4 161 k€.

#### **Marge brute sur les terminaux :**

Le taux de marge sur produits baisse de 6% et s'établit à 26% en 2025.

Cette baisse s'explique principalement par la très forte et subite hausse des taxes douanières américaines dès Mars 2025.

Comme évoqué dans le RFA 2024, Munic a relocalisé la production concernée dans une région exemptée de taxes. Effective depuis septembre 2025, cette relocalisation n'a permis de neutraliser l'impact de l'augmentation des droits de douane qu'à partir de cette date.

#### **Marge brute sur les services :**

Le taux de marge sur les services reste stable et s'élève à 69% en 2025.

### Résultat d'exploitation et résultat d'exploitation ajusté

<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>15 116 250</b>	<b>13 092 503</b>
Achats de matières premières et autres approv.	6 057 076	5 118 501
Variations de stocks	977 578	212 329
Autres achats et charges externes	1 715 161	2 156 427
Impôts, taxes et versements assimilés	71 648	149 456
Salaires et traitements	2 788 057	3 269 860
Charges sociales	1 278 542	1 464 972
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 384 911	2 548 616
Dotations aux provisions sur actif circulant	10 361	135 755
Dotations aux provisions pour risques & charges	27 148	3 025
Autres charges	556 643	184 116
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>15 867 124</b>	<b>15 243 058</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-750 874</b>	<b>-2 150 555</b>
Crédit impôt recherche	989 614	929 909
<b>Résultat d'exploitation ajusté</b>	<b>238 740</b>	<b>-1 220 646</b>

### Achats de matières premières et autres approvisionnements (et variation de stocks) :

Le montant net des achats de composants et produits assemblés (net des variations de stocks) a augmenté de 32% en 2025, en lien avec la hausse des ventes.

### Autres charges externes :

Les autres charges externes s'élevaient à 1 715 k€ et baissent de 20% entre les deux exercices.

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Sous-traitance	57 880	45 811
Transports	235 566	147 763
Achats d'études prestation de service	38 265	131 304
Autres fournitures et entretien	30 670	27 846
Sous-traitance informatique	0	9 017
Personnel extérieur et intérim	286 061	547 246
Loc. et ch. locatives immobilière	379 955	433 852
Location mobilière	162 873	166 856
Assurances	81 834	101 501
Honoraires	292 333	413 367
Publicité & Salons	30 252	22 095
Voyages et déplacements	61 912	51 749
Frais postaux et télécom.	23 197	24 008
Frais bancaires	34 363	34 012
<b>Total des autres achats et charges externes</b>	<b>1 715 161</b>	<b>2 156 427</b>

Les principales variations des AACE :

- Location immobilière (-12%)
- Honoraires (-29%)
- Personnel extérieur et intérim (-48%)
- Les transports (+59%)

### **Charges du personnel :**

La masse salariale baisse de 14% entre les deux exercices et s'élèvent à 4 067 k€ en 2025 contre 4 735 k€ en 2024. L'effectif est de 39 personnes à la clôture 2025.

### **Dotations aux amortissements et provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 2 422 k€ et tiennent compte d'une charge de 2 175 k€ relative à l'amortissement du projet EKKO.

### **Autres charges :**

Les autres charges s'élèvent à 557 k€ et sont composées essentiellement des pertes sur écart de change (-372 k€) et sur créances irrécouvrables (-170 k€)

Le résultat d'exploitation s'établit à – 751 k€ (+1 400 k€ par rapport à 2024).

Le résultat d'exploitation ajusté 2024 (ie ajusté de la créance de CIR de l'année) s'établit à + 239 k€ (+1 460 k€ par rapport à 2024).

### **2.2.1.1.3 Formation du résultat net**

#### **Résultat financier :**

<b>En €</b>	<b>Au 31/12/2025</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
Provision sur VMP	12 594	21 245
Reprise de provision pour risque de change	0	9 626
Intérêts et charges assimilées	-60 896	-104 985
Intérêts CC Associés & emprunt obligataire	-433 182	-382 643
Perte sur cessions de VMP	-16 914	-57 120
Gains sur cessions de VMP	24 272	10 415
Autres	111	766
<b>Résultat financier</b>	<b>-474 015</b>	<b>-502 696</b>

Des transactions boursières sont menées au titre du contrat de liquidité avec des pertes et des gains sur les actions sur lesquelles elles portent. Nous notons une perte de -17 k€ et un gain de 24 k€, soit un gain net de 7 k€ sur l'année 2025 au titre du contrat de liquidité.

Les autres éléments du résultat financier sont les intérêts CC Associés & emprunt obligataire :

- En 2025, les intérêts s'élèvent à 494 k euros (dont 433 k€ pour l'emprunt obligataire)

Le résultat financier passe de -503 k€ en 2024 à -474 k€ en 2025.

**Résultat exceptionnel :**

Le résultat exceptionnel s'établit comme suit :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dettes fournisseurs prescrites	0	448 976
Reprise de provision sur CIR	125 385	234 880
Autres produits exceptionnels	0	78 164
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>125 385</b>	<b>762 020</b>
Pénalités, amendes fiscales	743	980
Provision sur CIR	118 754	111 589
Autres charges exceptionnelles	0	45 762
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>119 497</b>	<b>158 331</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 888</b>	<b>603 688</b>

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 6 k€ en 2025.

**Impôt et résultat net :**

En l'absence d'imposition du fait du Résultat avant impôts en perte, le seul impôt comptabilisé est un produit de Crédit Impôt Recherche s'élevant à 990 K€ en 2025 et à 930 K€ en 2024 qui traduit les investissements réalisés par la Société en matière d'innovation.

Compte tenu des divers éléments développés ci-dessus, **le résultat net est un déficit net de 229 k€ en 2025 contre un déficit net de 1 120 K€ en 2024. (+ 890 k€)**

## 2.2.1.2 Analyse du bilan

En €	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	37 196	29 003	8 193	19 952
Autres immobilisations incorporelles	12 518 121	9 178 393	3 339 729	5 591 380
Immobilisations incorporelles en cours	8 188 275	0	8 188 275	6 003 094
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 743 592</b>	<b>9 207 395</b>	<b>11 536 197</b>	<b>11 614 427</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	684 303	661 308	22 995	40 093
Autres immobilisations corporelles	406 651	227 693	178 958	235 327
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 090 953</b>	<b>889 001</b>	<b>201 952</b>	<b>275 420</b>
Autres immobilisations financières	262 458	0	262 458	258 593
<b>Immobilisations financières</b>	<b>262 458</b>	<b>0</b>	<b>262 458</b>	<b>258 593</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>22 097 003</b>	<b>10 096 396</b>	<b>12 000 607</b>	<b>12 148 440</b>
Matières premières, approvisionnements	1 419 206	133 388	1 285 818	1 986 554
Produits intermédiaires et finis	512 609	0	512 609	534 911
Avances & acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 511 668	146 116	1 365 552	1 992 997
Autres créances	2 364 334	0	2 364 334	2 090 614
Disponibilités	690 686	0	690 686	1 761 392
Charges constatées d'avance	120 036	0	120 036	107 921
<b>Actif circulant</b>	<b>6 618 539</b>	<b>279 504</b>	<b>6 339 035</b>	<b>8 474 388</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>	<b>-897</b>		<b>-897</b>	<b>55 106</b>
<b>Total actif</b>	<b>28 714 645</b>	<b>10 375 900</b>	<b>18 338 745</b>	<b>20 677 934</b>

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
	Net	Net
Capital social (dont versé : 314 764)	367 082	363 314
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	20 401 765	20 355 532
Réserves légales	26 200	26 200
Report à nouveau	-9 687 681	-8 568 028
Résultat de l'exercice	-229 387	-1 119 653
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 877 978</b>	<b>11 057 365</b>
Subvention d'investissement	330 000	330 000
<b>Fonds propres</b>	<b>11 207 978</b>	<b>11 387 365</b>
Provisions pour risques	652 440	668 010
Provision pour charges	0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>652 440</b>	<b>668 010</b>
Emprunt obligataire convertible	1 274 001	1 396 170
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	765 768	1 501 627
Emprunts et dettes financières diverses	1 549 227	1 940 730
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	31 090	27 231
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 964 017	2 354 123
Dettes fiscales & sociales	557 782	963 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	13 502
Produits constatés d'avance	320 652	404 656
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>6 462 539</b>	<b>8 601 384</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>15 789</b>	<b>21 176</b>
<b>Total passif</b>	<b>18 338 745</b>	<b>20 677 934</b>

### 2.2.1.2.1 État des immobilisations :

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

En €	Au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	37 196	0	0	0	37 196
Immobilisations incorporelles en cours	6 003 094	2 185 180	0	0	8 188 275
Autres immobilisations incorporelles	12 490 386,48	27 735	0	0	12 518 122
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 530 677</b>	<b>2 212 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 743 593</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	668 536	15 766	0	0	684 302
Autres immobilisations corporelles	402 119	4 531,40	0	0	406 651
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 070 655</b>	<b>20 298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 090 953</b>
Autres immobilisations financières	258 592	3 865	0	0	262 457
<b>Immobilisations financières</b>	<b>258 592</b>	<b>3 865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>262 457</b>
<b>Total général</b>	<b>19 859 925</b>	<b>2 237 078</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 097 003</b>

Au 31 décembre 2024, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

En €	Au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2024
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	37 196	0	0	0	37 196
Immobilisations incorporelles en cours	3 922 225	2 080 870	0	0	6 003 094
Autres immobilisations incorporelles	12 400 529	89 858	0	0	12 490 386
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 359 950</b>	<b>2 170 728</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 530 677</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	666 859	1 677	0	0	668 536
Autres immobilisations corporelles	337 477	64 642	0	0	402 119
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 004 337</b>	<b>66 319</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 070 655</b>
Autres immobilisations financières	272 994	10 656	-25 057	0	258 592
<b>Immobilisations financières</b>	<b>272 994</b>	<b>10 656</b>	<b>-25 057</b>	<b>0</b>	<b>258 592</b>
<b>Total général</b>	<b>17 637 280</b>	<b>2 247 702</b>	<b>-25 057</b>	<b>0</b>	<b>19 859 925</b>

### Immobilisations incorporelles :

Depuis 2018 le projet EKKO est développé en interne. Pour rappel, le projet EKKO consiste au développement d'une plateforme qui a pour objectif de collecter, trier, analyser et revendre les données véhicules. Le coût de ce projet sur l'exercice 2025 est valorisé pour 2 159 597 euros portant le coût total du projet au 31/12/2025 à 15 299 834 euros dont 10 874 746 euros sont désormais immobilisés et en cours d'amortissement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. (EKKO 1 = 10 874 746 euros et EKKO 2 = 4 425 088 euros)

Le montant des coûts immobilisés a été calculé selon la méthode des « coûts complets ». Il comprend les salaires ainsi que les coûts fixes liés au projet.

Ces frais sont clairement individualisés et le projet EKKO dispose de réels et sérieux atouts de rentabilité commerciale.

Seules les nouvelles fonctionnalités (*projets détaillés : cf. paragraphe 2.1.3.1 2. « Activité en matière de recherche et développement »*) en cours de développement, et n'étant pas achevées au 31 décembre 2024, sont maintenues en immobilisation en-cours, pour 2 026 096 euros.

Les autres dépenses de R&D, ne remplissant pas les six (6) conditions d'activation ont été maintenues en charges d'exploitation.

### Immobilisations corporelles :

Les installations techniques, matériels et outillages concernent les moules et les frais liés au lancement de chaîne de montage. Le poste représente un montant brut de 684 K€ au 31/12/25 en hausse de 16 K€.

Les autres immobilisations corporelles concernent essentiellement des matériels informatiques.

### Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie des anciens et nouveaux locaux de pour 144 K€ et d'un dépôt de garantie de 100 k€ de l'emprunt BPI souscrit en 2021.

#### **2.2.1.2.2 État des amortissements**

Au 31 décembre 2025, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	17 244	11 759	0	0	29 003
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6 899 006	2 279 386	0	0	9 178 393
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 916 250</b>	<b>2 291 145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 207 395</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	628 443	32 865	0	0	661 308
Autres immobilisations corporelles	166 793	60 901	0	0	227 693
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>795 236</b>	<b>93 765</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>889 001</b>
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>7 711 485</b>	<b>2 384 911</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 096 396</b>

Au 31 décembre 2024, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2024
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5 485	11 759	0	0	17 244
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 520 152	2 378 854	0	0	6 899 006
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 525 637</b>	<b>2 390 613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 916 250</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	540 424	88 019	0	0	628 443
Autres immobilisations corporelles	96 809	69 984	0	0	166 793
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>637 233</b>	<b>158 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>795 236</b>
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>5 162 870</b>	<b>2 548 616</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 711 485</b>

On note une augmentation de 2 291 k€ des amortissements d'immobilisations incorporelles par rapport à 2024 relatifs aux investissements engagés pour le développement de la plateforme de services EKKO et dont une grande partie à commencer à être amortie en juillet 2022.

### 2.2.1.2.3 Stock et dépréciation de stock

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Stock de composants	1 419 206	2 396 784
Dépréciation sur stock	-133 388	-410 229
<b>Total stock de composants</b>	<b>1 285 818</b>	<b>1 986 554</b>
Stock de produits finis	512 609	534 911
Dépréciation sur stock de produits finis	0	0
<b>Total stock produits finis</b>	<b>512 609</b>	<b>534 911</b>
<b>Total</b>	<b>1 798 427</b>	<b>2 521 465</b>

Le stock net global est en baisse de 723 k€ par rapport à 2024 (-29%).  
Cette baisse est cohérente avec la hausse de notre activité.

### 2.2.1.2.4 Créances clients

Les créances clients se détaillent de la façon suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Valeur nominale brute des clients	1 511 668	2 299 071
Dépréciation des comptes clients	-146 116	-306 075
<b>Valeur nette comptable des comptes clients</b>	<b>1 365 552</b>	<b>1 992 997</b>
<b>Dans le compte de résultat – Résultat d'exploitation</b>		
Dotations aux provisions sur les clients	10 361	135 755
Reprises aux provisions sur les clients	0	0

Les créances client nettes s'élèvent à 1 366 k€ fin 2025 et baissent de 627 k€ entre les deux exercices.  
Cette baisse est principalement due à l'amélioration du délai de règlement clients.

### 2.2.1.2.5 Trésorerie

La trésorerie a évolué comme suit :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	59 473	59 704
Disponibilités	631 213	1 714 283
<b>Trésorerie &amp; équivalent</b>	<b>690 686</b>	<b>1 773 987</b>
Dépréciations	0	12 594
<b>Trésorerie &amp; équivalent de trésorerie</b>	<b>690 686</b>	<b>1 761 392</b>

Les valeurs mobilières de placement sont ses propres actions détenues par MUNIC dans le cadre du contrat de liquidité.

La trésorerie au 31/12/2025 s'élève à 691 k€ soit une baisse de 1 071 k€ par rapport à la clôture 2024.  
(Explication de la variation : cf. 2.2.2.5 « Tableau des flux de trésorerie »)

### Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent uniquement des charges et produits d'exploitation.

### 2.2.1.2.6 Capital social

Le capital est décrit plus en détail en section 2.2.2.1.

### 2.2.1.2.7 Provisions

Au 31 décembre 2025, les PRC se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2025	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dont utilisés	Au 31/12/2025	
Provision pour litige	0	0	0	0	0	
Provision pour garanties clients	154 875	27 148	0	0	182 023	
Provision pour CIR	358 030	118 754	125 385	0	351 399	
Provision pour douanes	100 000	0	0	0	100 000	
Provision pour impôts et taxes	0	0	0	0	0	
Provision pour VMP et risque de change	67 701	0	48 683	0	19 018	
Provision sur stocks	410 229	0	276 842	0	133 388	
Provision sur clients	306 075	10 361	170 320	0	146 116	
<b>Total</b>	<b>1 396 909</b>	<b>156 263</b>	<b>621 229</b>	<b>0</b>	<b>931 943</b>	
	Exploitation	970 881	37 509	447 162	0	561 229
	Financier	-32 002	0	48 683	0	-80 684
	Exceptionnelle	458 030	118 754	125 385	0	451 399

Au 31 décembre 2024, les PRC se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2024	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dont utilisés	Au 31/12/2024	
Provision pour litige	0	0	0	0	0	
Provision pour garanties clients	306 737	0	151 863	0	154 875	
Provision pour CIR	481 321	111 589	234 880	0	358 030	
Provision pour douanes	100 000	0	0	0	100 000	
Provision pour impôts et taxes	0	0	0	0	0	
Provision pour VMP et risque de change	143 168	0	75 467	0	67 701	
Provision sur stocks	539 159	0	128 929	0	410 229	
Provision sur clients	170 320	135 755	0	0	306 075	
<b>Total</b>	<b>1 740 704</b>	<b>247 344</b>	<b>591 139</b>	<b>0</b>	<b>1 396 909</b>	
	Exploitation	1 115 918	135 755	280 792	0	970 881
	Financier	43 465	0	75 467	0	-32 002
	Exceptionnelle	581 321	111 589	234 880	0	458 030

La provision pour douane concerne le non-dépôt des DEB.

Le détail des provisions se trouve développé en annexe au paragraphe 5.22.

### 2.2.1.2.8 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

En €	Au 01/01/2025	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Au 31/12/2025
Intérêts sur emprunt obligataire	0	447 639	397 891	49 747
Intérêts sur emprunt bancaire PGE	0	8 526	8 526	0
Intérêts sur emprunt auprès de la BPI	0	51 980	51 980	0
Emprunt bancaire auprès de la BPI	1 300 000	0	400 000	900 000
Emprunt bancaire PGE	1 501 627	0	737 541	764 086
Emprunt obligataire convertible	1 396 170	0	122 169	1 274 001
Avance remboursable BPI	640 730	0	41 250	599 480
Découvert bancaire	0	1 683	0	1 683
<b>Total</b>	<b>4 838 527</b>	<b>509 827</b>	<b>1 759 357</b>	<b>3 588 996</b>

Les emprunts et dettes financières 2025 sont composés comme suit :

- Un emprunt obligataire convertible de 1.900k euros (comprenant la souscription de Odyssee Ventures pour 1,8 million d'euros versé en décembre 2019 et de M Aaron Solomon pour 100k euros versée en janvier 2020) => Remboursement de 122 k€ en 2025.
- Un prêt garanti par l'État de 1.900k euros souscrit fin décembre 2020, un PGE d'un montant de 1,0 million d'euro souscrit en février 2021, ainsi qu'un prêt Innovation de 2,0 millions obtenu auprès de BPI France en janvier 2021. => Remboursement de 1 138 k€ sur 2025.
- L'avance remboursable BPI dans le cadre du projet « EKKO DRIVE » pour 599 K€. (Cf. 2.2.2.3 « Avances remboursables et subventions »)

### 2.2.1.2.9 Fournisseurs et comptes attachés

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dettes fournisseurs	1 880 560	2 317 498
Factures non parvenues	83 457	50 126
<b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>1 964 017</b>	<b>2 367 624</b>

Le poste fournisseurs et comptes rattachés baisse fortement – 404 k€ (-17%) par rapport à 2024, ceci est due d'une part à une amélioration du délai de règlement et d'autre part à l'annulation de dettes prescrites. (Cf. autres produits d'exploitation)

## 2.2.2 Financement de la Société

### 2.2.2.1 Le capital (tableau de synthèse de l'historique des opérations sur le capital)

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève 367.081,56 euros et est divisé en 9.177.039 actions de 0,04 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de MUNIC depuis sa création jusqu'à la date du présent rapport :

Date	Nature des opérations	Capital émis	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
14/06/2002	Création	20 €	400	400	20€	8.000 €
13/07/2007	Elévation du nominal par incorporation du RAN créateur	29.000 €	-	400	92,50 €	37.000 €
	Division du nominal par 925	-	369.600	370.000	0,10 €	37.000 €
	Emission en numéraire d'ABSA catégorie P	6.669,50 €	66.695	436.695	0,10 €	43.669,50 €
27/05/2008	Remboursement d'ORABSA 2007 catégorie P (incorporation de compte courant)	4.024,40 €	40.244	476.939	0,10 €	47.693,90 €
31/12/2009	Annulation d'actions auto détenues	-	- 3.657	473.282	0,10 €	47.328,20 €
20/09/2012	Exercice de BSA Ratchet	8.069,80 €	80.698	553.980	0,10 €	55.398 €
	Emission en numéraire d'ABSA 2012 cat. P	5.531 €	55.310	609.290	0,10 €	60.929 €
18/12/2014	Remboursement d'ORABSA 2012 en actions catégorie P (incorporation de compte courant)	5.531 €	55.310	664.600	0,10 €	66.460 €
18/12/2014	Emission en numéraire d'ABSA catégorie A	54.151,70 €	541.517	1.206.117	0,10 €	120.611,70 €
30/06/2017	Emission actions catégorie A par incorporation de compte courant	12.043 €	120.430	1.326.547	0,10 €	132.654,70 €
08/11/2019	Elévation du nominal par incorporation de primes	79.592,82 €	-	1.326.547	0,16 €	212.247,52 €

08/11/2019	Division du nominal par 4	-	3.979.641	5.306.188	0,04 €	212.247,52 €
07/02/2020	Emission d'actions en numéraire	92.578,60 €	2.314.465	7.620.653	0,04 €	304.826,12 €
12/12/2020	Emission d'actions en numéraire par incorporation de primes	8.192,08 €	204.802	7.825.455	0,04 €	313.018,20 €
12/12/2021	Emission d'actions en numéraire par incorporation de primes	1.745,52 €	43.638	7.869.093	0,04 €	314.763,72 €
15/02/2022	Emission d'actions en numéraire	44.105 €	1.102.625	8.971.718	0,04 €	358.868,72 €
31/12/2024	Emission d'actions en numéraire par incorporation de primes	4.445 €	111.125	9.082.843	0,04 €	363.313,72 €
10/10/2025	Emission d'actions en numéraire	3.767,84 €	94.196	9.177.039	0,04 €	367.081,56 €
21/01/2026	Emission d'actions en numéraire	3.767,84 €	94.196	9.271.235	0,04 €	370.849,40 €

### 2.2.2.2 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du CIR depuis sa création.

Depuis 9 ans, la Société est contrôlée annuellement en vue du remboursement anticipé du CIR. Cela génère des délais de remboursement important du CIR par les services fiscaux. Des provisions pour risques et charges sont enregistrées en fonction des avis rendus par l'administration fiscale. Ces provisions sont ajustées annuellement en fonction des derniers avis rendus par l'administration fiscale.

**Au titre de l'année 2025, le CIR est estimé et valorisé à 989 614 euros.**

### 2.2.2.3 Avances remboursables et subventions

En présentant son projet innovant EKKO Drive, Munic a obtenu une aide à hauteur de 3,0 M€ accordée par l'État français et Bpifrance. Cet appel à projet fait partie du dispositif « Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone » du plan d'investissement France 2030.

Cette aide octroyée par la BPI est sous forme d'une avance remboursable de 40% (1,2 M€) et 60% sous forme de subvention (1.8 M€).

Le versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de 750 K€ a eu lieu en juin 2024 et la deuxième tranche de 748 k€ est versée en avril 2025.

La troisième tranche de 910 k€ est finalement prévue pour le Q1 2026 et la dernière de 592 k€ pour le Q4 2026.

### 2.2.2.4 Emprunts

#### Emprunt obligataire

L'état des obligations convertibles (OC) émises par la Société est décrit en section 2.4.7 b).

#### Emprunts auprès des établissements de crédit

Au cours de l'exercice 2025, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit par la Société.

### 2.2.2.5 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie ont évolué comme suit :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 812 585	5 123 402
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 250 579	-2 366 198
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement	- 1 632 712	- 1 593 513
Variation de Trésorerie	- 1 070 706	1 163 691

➤ **Flux de trésorerie généré par l'activité**

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-750 874</b>	<b>-2 150 555</b>
+ Dotation nette aux amortissements	2 384 911	2 548 616
+ Dotation d'exploitation aux provisions pour risques et charges	37 509	3 025
- Reprise d'exploitation sur amort. et aux prov.	-483 250	-328 414
- Autres produits de gestion courante	-773 057	-190 898
+ Autres charges de gestion courante	556 643	184 116
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>971 882</b>	<b>65 891</b>
Variation des créances clients et autres créances	786 579	6 247 662
- Variation des stocks	999 880	-122 802
+ Variation des dettes à court terme	-881 200	-1 795 863
<b>-Variation du BFR</b>	<b>905 259</b>	<b>4 328 997</b>
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>1 877 141</b>	<b>4 394 888</b>
+ Résultat financier cash (hors intérêt sur emprunt obligataire)	-53 427	-154 652
+ Résultat exceptionnel cash	-743	-46 742
-/+ Impôt sur les Sociétés/Crédit d'Impôt	989 614	929 909
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 812 585</b>	<b>5 123 402</b>

En €	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2 150 555</b>	<b>-2 440 373</b>
+ Dotation nette aux amortissements	2 548 616	2 605 696
+ Dotation d'exploitation aux provisions pour risques et charges	3 025	0
- Reprise d'exploitation sur amort. et aux prov.	-328 414	-1 021 459
- Autres produits de gestion courante	-190 898	-302 891
+ Autres charges de gestion courante	184 116	1 428 245
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>65 891</b>	<b>269 219</b>
Variation des créances clients et autres créances	6 247 662	-786 576
- Variation des stocks	-122 802	1 064 931
+ Variation des dettes à court terme	-1 795 863	-226 879
<b>-Variation du BFR</b>	<b>4 328 997</b>	<b>51 476</b>
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>4 394 888</b>	<b>320 695</b>
+ Résultat financier cash (hors intérêt sur emprunt obligataire)	-154 652	-181 405
+ Résultat exceptionnel cash	-46 742	-876
-/+ Impôt sur les Sociétés/Crédit d'Impôt	929 909	1 008 798
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>5 123 402</b>	<b>1 147 212</b>

Le flux net de trésorerie liés à l'activité est positif à hauteur de + 2 813 k€ en 2025 soit une baisse de 2 311 k€ entre les deux exercices.

Nous constatons :

- Un EBE positif de 972 K€ contre 66 k€ en 2024 ;
- Une variation du BFR positive de 905 K€.

## Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 233 213	-2 237 046
- Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	-3 865	14 401
- Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Variation des fournisseurs d'immobilisations	-13 502	-143 553
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 250 579</b>	<b>-2 366 198</b>

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont de -2,3 M€. La production immobilisée en 2025 pour l'offre EKKO représente 2,1 M€, le reste regroupant les autres investissements en outils de production et en certification produit.

### ➤ Flux de trésorerie généré par les opérations de financement :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
+ Augmentation de capital	0	0
Variation des autres fonds propres	0	0
Emprunt obligataire convertible	-505 351	-886 473
Remboursements d'emprunts	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	-391 503	65 116
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-735 858	-772 156
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>	<b>-1 632 712</b>	<b>-1 593 513</b>

## 2.2.3 Autres informations financières

### 2.2.3.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour un montant de – 229 387 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

### 2.2.3.2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 2.2.3.3 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article article 223 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que l'exercice clos le 31 décembre 2025 ne fait apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du code général des impôts.

### 2.2.3.4 Pertes supérieures à la moitié du capital

Néant.

### 2.2.3.5 Délais de paiement clients et fournisseurs

	Article D. 441-I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0					162	121					109
Montant total des factures concernées TTC	0 €	674 549 €	181 045 €	803 056 €	333 241 €	1 991 890 €	769 457 €	214 006 €	87 303 €	188 126 €	80 625 €	570 059 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,00%	33,86%	9,09%	40,32%	16,73%	100,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							57,44%	15,98%	6,52%	14,04%	6,02%	42,56%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues TTC	0 €					0 €						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)		NC	Variable en fonction du fournisseur		Délais contractuels : (préciser)		NC	Variable en fonction du client			
	Délais légaux : (préciser)					Délais légaux : (préciser)						

### 2.2.3.6 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

État exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Capital social	314 764	358 869	358 869	363 314	367 082
Nombre d'actions ordinaires	7 869 093	8 971 718	8 971 718	9 082 843	9 177 039
Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre d'obligations convertibles en actions	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 396 170	1 274 001
Chiffre d'affaires (hors taxes)	19 264 275	21 566 555	14 752 814	9 498 575	11 163 608
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-1 456 843	-1 017 155	-2 768 158	-2 653 250	-1 224 888
Impôts sur les bénéfices	-1 183 448	-1 044 872	-1 008 798	-929 909	-989 614
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-229 395	14 692	-1 791 306	-1 119 653	-229 387
Résultat distribué	-	-	-	-	-

### 2.2.3.7 Prêt inter-entreprises

Néant.

### **2.2.3.8 Ajustement des bases de conversion de titres**

Néant.

## **2 | 3 Informations sur les organes d'administration de la Société**

### **2.3.1 Le Conseil d'administration**

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Aaron SOLOMON

Administrateurs : Yann PARANTHOEN  
Christophe VAN CAUWENBERGHE (administrateur indépendant)  
La société GOUBARD CONSEIL, représentée par François GOUBARD  
Laurence THERRY

### **2.3.2 Les comités**

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc. En l'absence de comités spécialisés tels qu'un comité d'audit, un comité RSE ou un comité des rémunérations, leur mission est exercée par le Conseil d'administration.

### **2.3.3 La Direction**

Directeur Général	Aaron SOLOMON
Directeur Administratif & Financier	Kévin NIDDAM
Directeur Technique	Frédéric NGUYEN
Directeur Développement Software	Julien ZARKA
Directeur Business Development	Clément PANTIN
Directeur Commercial	Cyril ZELLER

### **2.3.4 Mandat des Commissaires aux comptes**

Le Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice est la société OPSIONE, nommée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025 pour une durée de six exercices et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

### **2.3.5 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme**

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que MUNIC, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, MUNIC, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

## 2 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

### 2.4.1 Actionnariat au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 367.081,56 euros et est divisé en 9.177.039 actions de 0,04 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2025, le capital a été augmenté le 10 octobre 2025 d'une somme de 3.767,84 euros pour le porter de 363.313,72 euros à 367.081,56 euros par émission de 94.196 actions.

Au 31 décembre 2025, la répartition du capital est comme suit :

Actionnaires	Capital non dilué				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Droits de vote*	% des droits de vote	Nombre d'actions nouvelles**	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
Aaron SOLOMON	1 682 888	18,34%	3 365 776	21,96%	188 394	1 871 282	15,97%
Frédéric NGUYEN	470 000	5,12%	940 000	6,13%		470 000	4,01%
Yann PARANTHOEN	184 252	2,01%	368 504	2,40%		184 252	1,57%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>2 337 140</b>	<b>25,47%</b>	<b>4 674 280</b>	<b>30,50%</b>	<b>188 394</b>	<b>2 525 534</b>	<b>21,56%</b>
GRANDIS LUX***	3 488 292	38,01%	6 976 584	45,53%		3 488 292	29,77%
<b>Sous total actionnaires financier</b>	<b>3 488 292</b>	<b>38,01%</b>	<b>6 976 584</b>	<b>45,53%</b>		<b>3 488 292</b>	<b>29,77%</b>
Christophe VAN CAUWENBERGHE	74 780	0,81%	149 560	0,98%		74 780	0,64%
<b>Sous total autres personnes physiques</b>	<b>74 780</b>	<b>0,81%</b>	<b>149 560</b>	<b>0,98%</b>		<b>74 780</b>	<b>0,64%</b>
<b>Public</b>	<b>3 276 827</b>	<b>35,71%</b>	<b>3 523 842</b>	<b>23,00%</b>	<b>2 350 220</b>	<b>5 627 047</b>	<b>48,03%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 177 039</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 324 266</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 538 614</b>	<b>11 715 653</b>	<b>100,00%</b>

\* droits de vote théoriques.

\*\* 2.400.151 actions nouvelles pouvant provenir de la conversion des 1.396.170 OC en vigueur au sein de la Société et 138.463 actions nouvelles pouvant provenir de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées le 28 mars 2023.

\*\*\* holding patrimoniale contrôlée par des actionnaires personnes physiques belges.

### 2.4.2 Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Aucune modification de la détention des actionnaires significatifs n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

### 2.4.3 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2025, 111.125 actions de la Société étaient détenues par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées à l'issue d'une attribution gratuite d'actions (article L. 225-197-1 du code de commerce).

Au 31 décembre 2025, aucune action de la Société n'était détenue (i) par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans des plans d'épargne d'entreprise (PEE) prévus par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du code du travail, ni (ii) par des salariés ou anciens salariés de la Société des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances, ni (iii) par des salariés de la Société au titre de la participation aux résultats de l'entreprise (article L. 3324-10 du code du travail).

Il est néanmoins précisé qu'au 31 décembre 2025, 138.463 actions ont été gratuitement attribuées à des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées et dont la période d'acquisition est en cours.

### 2.4.4 Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

Le 4 février 2020, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société de bourse Gilbert Dupont qui a pris effet le 9 mars 2020. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 250.000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2025, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 59 200
- Solde en espèces : 27 496,31 €

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, ont été exécutées :

- 3 549 transactions à l'achat pour un cours moyen de 0,67 euro
- 3 338 transactions à la vente pour un cours moyen de 0,68 euro

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 542 242 titres pour 363 151,36 euros à l'achat
- 545 085 titres pour 370 742,46 euros à la vente

Le montant de la valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2025 au titre du contrat de liquidité s'élève ainsi à 2.368 euros.

Lors de sa réunion en date du 26 septembre 2024, le Conseil d'administration a décidé de modifier la finalité du programme de rachat d'actions (auparavant réservée à l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité), afin de les affecter également à la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (dans la limite de 20.000 actions auto-détenues).

Au 31 décembre 2025, 17 000 actions auto-détenues étaient affectées à l'objectif susvisé, soit une valeur nominale de 680 euros.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre des programmes de liquidité et de rachat d'actions au 31 décembre 2025 est la suivante :

<b>Objectifs de rachat</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	17 000	0,19%
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0	
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0	
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0	
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0	
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	59 200	0,64%
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0	
<b>TOTAL</b>	<b>76 200</b>	<b>0.83%</b>

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée au cours de l'exercice 2025.

#### **2.4.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société**

Néant.

#### **2.4.6 Autocontrôle**

Néant.

## 2.4.7 Informations relatives aux instruments dilutifs

### a) Actions gratuites

Au cours de l'exercice 2025, aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée par le Conseil d'administration et aucune acquisition définitive d'actions gratuites n'a été constatée.

A la date du présent rapport, l'état des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) est le suivant :

	Plan AGA 2023-1	Plan AGA 2023-2
Date d'Assemblée Générale	24 juin 2022	24 juin 2022
Date du Conseil d'administration	28 mars 2023	28 mars 2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	111 125	138 463
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	0	0
Date d'acquisition des actions	31 décembre 2024 <sup>(1)</sup>	30 juin 2027 <sup>(1)</sup>
Date de fin de période de conservation	31 décembre 2026	30 juin 2029
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	111 125	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent rapport	0	138 463

(1) L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnée à la présence du salarié dans l'entreprise à l'issue de la période d'acquisition

### b) Obligations convertibles

Au cours de l'exercice 2025, aucune émission d'obligations convertibles n'a été décidée par la Société. Le contrat d'émission relatif aux obligations convertibles émises par la Société le 27 décembre 2019 a fait l'objet d'un avenant entré en vigueur le 24 juillet 2025 (se reporter en section 2.1.1.6.1).

Le 10 octobre 2025, 50.000 OC 2019 ont été converties par Odyssee Venture donnant droit à 94.196 actions pour un prix unitaire de souscription de 0,5308 euro. Le capital de la Société a corrélativement été augmenté de la somme de 3.767,84 euros pour être porté de 363.313,72 euros à 367.081,56 euros.

Le 19 janvier 2026, 50.000 OC 2019 ont été converties par Odyssee Venture donnant droit à 94.196 actions pour un prix unitaire de souscription de 0,5308 euro. Le capital de la Société a corrélativement été augmenté de la somme de 3.767,84 euros pour être porté de 367.081,56 euros à 370.849,40 euros.

A la date du présent rapport, l'état des obligations convertibles (OC) émises par la Société est le suivant :

	OC 2019
Date d'assemblée générale	8 novembre 2019
Date du CA constatant la réalisation de l'émission	27 décembre 2019
Nombre d'OCA émises	7.163.960
Montant nominal de l'emprunt obligataire	7.163.960 €
Prix d'émission	1€
Date d'échéance	(1)
Nombre cumulé d'OCA 2019 remboursées à la date du présent rapport	5.839.959
Nombre cumulé d'OCA 2019 converties à la date du présent rapport	100.000 <sup>(2)</sup>
Nombre d'OCA 2019 restant en circulation à la date du présent rapport	1.224.001

(1) La date d'échéance a été modifiée par l'avenant entré en vigueur le 24 juillet 2025 pour être fixée au plus tard au :

- 31 juillet 2025 pour 72.169 OC ;
- 31 janvier 2026 pour 215.430 OC ;
- 31 juillet 2026 pour 410.486 OC ;
- 31 janvier 2027 pour 215.430 OC ; et
- 31 juillet 2027 pour 482.655 OC.

(2) Le 19 janvier, 50.000 OC 2019 donnant droit à 94.196 actions ont été converties.

La parité de conversion, soit le nombre d'actions ordinaires émises par conversion d'une OC 2019, est égale à :

N actions = Valeur nominale OC 2019 / valeur moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse précédant le 31 mai 2024 (0,5308 €)

### 3 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3 | 1 Composition du Conseil d'administration et liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société est composé de cinq administrateurs, dont un indépendant, nommés pour une durée de six (6) ans.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2025 est la suivante :

Nom, prénom, titre ou fonction	Date de début et de fin de mandat(s)	Indépendant	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés	Expérience et expertise apportés
Monsieur Aaron SOLOMON  Président Directeur Général	<u>Date début de mandat :</u> 3 septembre 2019  <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2031 sur comptes 2030	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Munic Inc. : Président du <i>Board</i></li> </ul>	Expertise opérationnelle, stratégique et de gestion
Monsieur Yann PARANTHOEN  Administrateur	<u>Date début de mandat :</u> 3 septembre 2019  <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2031 sur comptes 2030	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	Expertise opérationnelle
Monsieur Christophe VAN CAUWENBERGHE  Administrateur	<u>Date début de mandat :</u> 3 septembre 2019  <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2031 sur comptes 2030	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paylib Service : Membre du conseil de direction</li> </ul>	Expertise stratégique
Madame Laurence SOLOMON  Administrateur	<u>Date début de mandat :</u> 8 novembre 2019  <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2031 sur comptes 2030	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	Expertise financière et comptable
GOUBARD CONSEIL Représentée par	<u>Date début de mandat :</u> 12 décembre 2019	Oui	François GOUBARD, à titre personnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>GOUBARD CONSEIL : Président</li> </ul>	Expertise financière et comptable

Monsieur François GOUBARD	<u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2031 sur comptes 2030		<ul style="list-style-type: none"> <li>GFI France VALLEY : Membre du Conseil de surveillance</li> <li>SCPI SELECTINVEST: Président du Conseil de surveillance</li> <li>SCPI LF EUROPIMMO: Membre du Conseil de surveillance</li> <li>SCPI LF OPPORTUNITE IMMO: Membre du Conseil de surveillance</li> </ul> <p>GOUBARD CONSEIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>UPEKA : Membre du conseil de surveillance</li> </ul>	
Administrateur				

### 3 | 2 Gouvernance de la Société

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2021 par MiddleNext (accessible sur le site [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)) comme code de référence auquel elle entend se référer, dans la mesure où les principes qu'il contient sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à la plupart des recommandations du Code MiddleNext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code MiddleNext à la date du présent document :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliquée	Non appliquée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil		X(1)
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des « membres du Conseil »		X (2)
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X	
R7 : Mise en place de comités	X	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R10 : Choix de chaque « membre du Conseil »	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X (3)
R12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat	X	X(4)
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	

R14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

(1) R3 : Le Conseil d'administration de la Société ne comprend qu'un membre indépendant sur les deux requis. La Société, qui concentre ses efforts sur son développement, considère qu'il n'est pas pertinent de nommer un deuxième membre indépendant pour compléter la composition actuelle du Conseil mais s'efforcera d'identifier un tel membre indépendant en cas de départ d'un des administrateurs actuels pour le remplacer ;

(2) R5 : A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion au cours de l'exercice 2026 pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation ;

(3) R11 : La Société se conforme à cette recommandation à l'exception de l'échelonnement des mandats qui ont la même date d'échéance, compte tenu de la constitution récente du Conseil d'administration. La Société veillera néanmoins à échelonner les dates de renouvellement de ces mandats à l'avenir ;

(4) R12 : La Société n'entend pas se conformer à cette recommandation dans la mesure où sa politique en matière de rémunération des administrateurs ne prévoit pas de rémunération minimum à allouer aux administrateurs, notamment aux administrateurs indépendants. Les membres du Conseil d'administration ont décidé, lors de leur réunion en date du 30 avril 2026, de maintenir, en 2026, les règles de répartition de la rémunération des administrateurs applicables pour l'année 2025 à savoir de n'attribuer une rémunération qu'aux administrateurs qui auraient par leur implication, au cours de l'exercice écoulé, obtenu la conclusion d'accords significatifs pour le développement de l'activité de la Société.

### 3.2.1 Gestion des conflits d'intérêts

A compter de sa convocation qui intervient au moins une semaine avant la réunion et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

### 3.2.2 Organisation des réunions du Conseil d'administration

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 4 reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
2 avril 2025	4	80%

6 mai 2025	4	80%
23 juillet 2025	3	60%
30 septembre 2025	3	60%

### 3.2.3 Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Chaque année, lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels, le Conseil d'administration se prononce sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur la préparation des travaux.

### 3.2.4 Relation avec les actionnaires

Lors de sa réunion en date du 30 septembre 2025, le Conseil a examiné le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 30 juin 2025, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et a décidé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet dès lors que les résultats des votes sont accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

### 3.2.5 Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable à chaque niveau hiérarchique.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité.

Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, à savoir à son supérieur hiérarchique ou au Directeur Administratif et Financier.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

### 3.2.6 Ratio d'équité

Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middenext<sup>3</sup>, il est de 6,1 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour Monsieur Aaron SOLOMON.

Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due à Monsieur Aaron SOLOMON au titre de son mandat de Président Directeur Général.

### 3.2.7 Cumul contrat de travail et mandat social

Le Conseil d'administration autorise le cumul entre les fonctions salariées et celles de dirigeant mandataire social dans la mesure où cela lui permet d'avoir une latitude suffisante pour retenir des talents en leur offrant la protection inhérente au contrat de travail.

<sup>3</sup> Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

### 3.2.8 Régimes de retraite supplémentaires

La Société n'a mis en place aucun régime de retraite supplémentaire au bénéfice de ses mandataires sociaux.

#### 3 | 3 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### 3 | 4 Exposé de la revue annuelle du Conseil d'administration des conventions règlementées dont l'effet perdure dans le temps et de ses conclusions

Conformément à la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du Conseil d'administration en date du 30 avril 2026 relative à l'examen annuel réalisé conformément à l'article L.225-40-1 du code de commerce des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce.

Lors de sa réunion en date du 30 avril 2026, le Conseil d'administration a procédé au réexamen des deux conventions entrant dans le champ de l'article L.225-38 du code de commerce et dont l'effet perdure dans le temps. Après avoir évalué que ces conventions étaient toujours dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a maintenu leur autorisation.

#### 3 | 5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

Objet de la résolution	Date d'Assemblée Générale	Durée de validité à compter de la date d'Assemblée Générale	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2025
Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'achat par la Société de ses propres actions	30 juin 2025	18 mois	10 % du capital social	<i>Conseil d'administration du 6 mai 2025 :</i> Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au	24 juin 2024	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital :	Néant.

Objet de la résolution	Date d'Assemblée Générale	Durée de validité à compter de la date d'Assemblée Générale	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2025
capital de bénéficiaires, réserves ou primes			10.000.000 €**	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	24 juin 2024	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titre de créances donnant accès au capital : 10.000.000 €**	Néant.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	24 juin 2024	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titre de créances donnant accès au capital : 10.000.000 €**	Néant.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des trois résolutions précédentes.	24 juin 2024	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	Néant.

Objet de la résolution	Date d'Assemblée Générale	Durée de validité à compter de la date d'Assemblée Générale	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2025
		d'une des trois résolutions qui précèdent).		
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires***	30 juin 2025	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €**** Montant nominal des obligations et autres titre de créances donnant accès au capital : 10.000.000 €*****	Néant.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application de la résolution précédente.	30 juin 2025	18 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des trois résolutions qui précèdent).	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant.

Objet de la résolution	Date d'Assemblée Générale	Durée de validité à compter de la date d'Assemblée Générale	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2025
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois des bons de souscription d'actions dits « BSA » au profit d'une catégorie de personnes déterminées	30 juin 2025	18 mois	Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSA : 772.042 actions d'une valeur nominale de 0,04 euro****	Néant.
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	24 juin 2024	38 mois	Montant d'actions gratuites pouvant être attribuées : 762.065 actions de 0,04 €* et ****	Néant.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	30 juin 2025	18 mois	Dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée	Néant.

\* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 400.000 € de nominal (14<sup>ème</sup> Résolution de l'Assemblée Générale du 24 juin 2024).

\*\* le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 10.000.000 € de nominal (14<sup>ème</sup> Résolution de l'Assemblée Générale du 24 juin 2024).

\*\*\* les catégories de bénéficiaires visées par la 9<sup>ème</sup> Résolution de l'Assemblée Générale du 24 juin 2024 sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans les secteurs technologique et de l'automobile, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans les secteurs technologiques et de l'automobile, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

\*\*\*\* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 400.000 € de nominal (17<sup>ème</sup> Résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2025)..

\*\*\*\*\* le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 10.000.000 € de nominal (17<sup>ème</sup> Résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2025).

### 3 | 6 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 27 juin 2013, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Aaron SOLOMON.

### 3 | 7 Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuites d'actions

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni aucune attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux n'a été réalisée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## 4 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MUNIC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### 4 | 1 BILAN

En €	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	37 196	29 003	8 193	19 952
Autres immobilisations incorporelles	12 518 121	9 178 393	3 339 729	5 591 380
Immobilisations incorporelles en cours	8 188 275	0	8 188 275	6 003 094
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 743 592</b>	<b>9 207 395</b>	<b>11 536 197</b>	<b>11 614 427</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	684 303	661 308	22 995	40 093
Autres immobilisations corporelles	406 651	227 693	178 958	235 327
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 090 953</b>	<b>889 001</b>	<b>201 952</b>	<b>275 420</b>
Autres immobilisations financières	262 458	0	262 458	258 593
<b>Immobilisations financières</b>	<b>262 458</b>	<b>0</b>	<b>262 458</b>	<b>258 593</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>22 097 003</b>	<b>10 096 396</b>	<b>12 000 607</b>	<b>12 148 440</b>
Matières premières, approvisionnements	1 419 206	133 388	1 285 818	1 986 554
Produits intermédiaires et finis	512 609	0	512 609	534 911
Avances & acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 511 668	146 116	1 365 552	1 992 997
Autres créances	2 364 334	0	2 364 334	2 090 614
Disponibilités	690 686	0	690 686	1 761 392
Charges constatées d'avance	120 036	0	120 036	107 921
<b>Actif circulant</b>	<b>6 618 539</b>	<b>279 504</b>	<b>6 339 035</b>	<b>8 474 388</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>	<b>-897</b>		<b>-897</b>	<b>55 106</b>
<b>Total actif</b>	<b>28 714 645</b>	<b>10 375 900</b>	<b>18 338 745</b>	<b>20 677 934</b>

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
	Net	Net
Capital social (dont versé : 314 764)	367 082	363 314
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	20 401 765	20 355 532
Réserves légales	26 200	26 200
Report à nouveau	-9 687 681	-8 568 028
Résultat de l'exercice	-229 387	-1 119 653
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 877 978</b>	<b>11 057 365</b>
Subvention d'investissement	330 000	330 000
<b>Fonds propres</b>	<b>11 207 978</b>	<b>11 387 365</b>
Provisions pour risques	652 440	668 010
Provision pour charges	0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>652 440</b>	<b>668 010</b>
Emprunt obligataire convertible	1 274 001	1 396 170
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	765 768	1 501 627
Emprunts et dettes financières diverses	1 549 227	1 940 730
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	31 090	27 231
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 964 017	2 354 123
Dettes fiscales & sociales	557 782	963 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	13 502
Produits constatés d'avance	320 652	404 656
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>6 462 539</b>	<b>8 601 384</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>15 789</b>	<b>21 176</b>
<b>Total passif</b>	<b>18 338 745</b>	<b>20 677 934</b>

## 4 | 2 Compte de résultat

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production vendue biens	8 260 651	6 719 293
Production vendue services	2 902 956	2 779 282
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>11 163 608</b>	<b>9 498 575</b>
Production stockée	-22 303	89 527
Production immobilisée	2 159 597	2 080 870
Subventions d'exploitation	518 561	904 220
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	483 250	328 414
Autres produits	813 537	190 898
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>15 116 250</b>	<b>13 092 503</b>
Achats de matières premières et autres approv.	6 057 076	5 118 501
Variations de stocks	977 578	212 329
Autres achats et charges externes	1 715 161	2 156 427
Impôts, taxes et versements assimilés	71 648	149 456
Salaires et traitements	2 788 057	3 269 860
Charges sociales	1 278 542	1 464 972
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 384 911	2 548 616
Dotations aux provisions sur actif circulant	10 361	135 755
Dotations aux provisions pour risques & charges	27 148	3 025
Autres charges	556 643	184 116
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>15 867 124</b>	<b>15 243 058</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-750 874</b>	<b>-2 150 555</b>
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 594	30 871
Autres produits	24 383	11 181
<b>Total des produits financiers</b>	<b>36 978</b>	<b>42 052</b>
Intérêts et charges assimilées	494 078	487 627
Dotations financières aux provisions	0	0
Autres charges	16 914	57 120
<b>Total des charges financières</b>	<b>510 992</b>	<b>544 747</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-474 015</b>	<b>-502 696</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-1 224 888</b>	<b>-2 653 250</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	527 140
Reprises sur provisions et transfert de charges	125 385	234 880
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>125 385</b>	<b>762 020</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	743	46 742
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	118 754	111 589
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>119 497</b>	<b>158 331</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 888</b>	<b>603 688</b>
Impôts sur les bénéfices	-989 614	-929 909
Total des produits	15 278 613	13 896 575
Total des charges	15 507 999	15 016 228
<b>Résultat net</b>	<b>-229 387</b>	<b>-1 119 653</b>

#### 4 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

En €	01/01/2025	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de la période	Autres variations	Augmentation de capital	31/12/2025
Capital souscrit-appelé-versé	363 314				3 767	367 081
Primes d'émission	20 355 532			46 232		20 401 765
Réserves réglementées	26 200					26 200
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	-8 568 028	-1 119 653				-9 687 681
Résultat de l'ex. précédent	-1 119 653	1 119 653				0
Subventions d'investissement	330 000					330 000
<b>Total avant résultat</b>	<b>11 387 365</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 232</b>	<b>3 767</b>	<b>11 437 364</b>
Résultat de l'exercice en cours			-229 387			-229 387
<b>Total après résultat</b>	<b>11 387 365</b>	<b>0</b>	<b>-229 387</b>	<b>46 232</b>	<b>3 767</b>	<b>11 207 978</b>

#### 4 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-750 874</b>	<b>-2 150 555</b>
+ Dotation nette aux amortissements	2 384 911	2 548 616
+ Dotation d'exploitation aux provisions pour risques et charges	37 509	3 025
- Reprise d'exploitation sur amort. et aux prov.	-483 250	-328 414
- Autres produits de gestion courante	-773 057	-190 898
+ Autres charges de gestion courante	556 643	184 116
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>971 882</b>	<b>65 891</b>
Variation des créances clients et autres créances	786 579	6 247 662
- Variation des stocks	999 880	-122 802
+ Variation des dettes à court terme	-881 200	-1 795 863
<b>-Variation du BFR</b>	<b>905 259</b>	<b>4 328 997</b>
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>1 877 141</b>	<b>4 394 888</b>
+ Résultat financier cash (hors intérêt sur emprunt obligataire)	-53 427	-154 652
+ Résultat exceptionnel cash	-743	-46 742
-/+ Impôt sur les Sociétés/Crédit d'Impôt	989 614	929 909
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 812 585</b>	<b>5 123 402</b>
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 233 213	-2 237 046
- Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	-3 865	14 401
- Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Variation des fournisseurs d'immobilisations	-13 502	-143 553
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 250 579</b>	<b>-2 366 198</b>
+ Augmentation de capital	0	0
Variation des autres fonds propres	0	0
Emprunt obligataire convertible	-505 351	-886 473
Remboursements d'emprunts	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	-391 503	65 116
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-735 858	-772 156
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>	<b>-1 632 712</b>	<b>-1 593 513</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>-1 070 706</b>	<b>1 163 691</b>
Trésorerie d'ouverture (A)	1 761 392	597 701
Trésorerie de clôture (B)	690 686	1 761 392
<b>Variation de Trésorerie (B - A)</b>	<b>-1 070 706</b>	<b>1 163 691</b>

### Note 1 : La Société

La société MUNIC a été créée en 2002 par 4 ingénieurs issus de l'industrie automobile (les fondateurs dirigeaient un bureau d'étude automobile) avec un projet très ambitieux : la conception et le développement d'une plateforme universelle pour les véhicules connectés (Telematics), universelle signifiant pour tous les domaines du véhicule connecté et pour tous les pays.

Concrètement, la Société a développé une gamme de terminaux (dont des Dongles OBD mis sur le marché en 2013) communiquant embarqués dans les véhicules et de l'OS (système d'exploitation) associé, ainsi que d'une plateforme cloud pour gérer/monitorer les terminaux, analyser et traiter les données échangées, permettre le développement et déploiement d'applications et services exploitant ces données dans tous les domaines applicables.

Cette architecture a pour ambition de fédérer tous les usages du véhicule connecté.

### Note 2 : Règles et méthodes comptables

#### 2.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014 03 relatif au plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023.

La première application obligatoire du règlement ANC n° 2022 06, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable entraînant un changement de méthode comptable au sens des articles 831 2 et 831 3 du plan comptable général.

L'impact de ce changement de réglementation est présenté en paragraphe « Note 3 : Changement de réglementation comptable – Règlement ANC n° 2022 06 ».

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés en dehors des impacts du nouveau Règlement ANC n° 2022 06. (Cf. Note 3 : Changement de réglementation comptable – Règlement ANC n° 2022 06)

#### 2.3 Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de Commerce.

Au 31 décembre 2025, la Société présente un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 274 k€, dont une échéance de remboursement de 903 k€ intervient le 31/07/2026. Compte tenu de la situation de trésorerie de la Société et des prévisions de flux de trésorerie d'exploitation, la Société ne sera pas en mesure d'honorer en totalité cette échéance. Cette situation fait peser une incertitude significative sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. C'est pourquoi la Société travaille à fois sur une restructuration de sa dette financière et sur une levée de fonds d'un montant de 2 à 3 millions d'euros permettant d'étendre son horizon de trésorerie à plus de 12 mois.

Les comptes ont néanmoins été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base des hypothèses et des actions engagées par la direction décrite en Note 5.1 – Evènements postérieurs à la clôture.

## 2.4 Jugements et estimations de la direction de la Société

- La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.
- Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.
- Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :
  - le Crédit d'Impôt Recherche,
  - l'évaluation des frais de développement du projet EKKO activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

## 2.5 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

### Note 3 : Changement de réglementation comptable – Règlement ANC n° 2022 06

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La société applique ce règlement à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, selon une approche prospective, conformément à l'article 831-3 du Plan comptable général. Les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions du Plan comptable général.

Ce changement de réglementation comptable a principalement les effets suivants :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels et à certains éléments comptabilisés par nature en exceptionnel
- Suppression de la technique des transferts de charges
- Modification du plan de comptes et reclassement de certains soldes afin de respecter les nouveaux modèles d'états financiers
- Adoption des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat et de la nouvelle présentation des informations en annexe au moyen de tableaux normés.

Impact sur les comptes 2024 :

Impact reclassement ANC sur comptes 2024	2024 selon ANC	2024 Réel
Résultat d'exploitation	-1 668 727	-2 150 555
Résultat financier	-502 696	-502 696
Résultat exceptionnel	122 310	603 688

## Note 4 : Principales méthodes comptables

### 4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 4.1.1 Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs au projet EKKO,
- Des certifications nécessaires à la vente de nos produits.

#### *Frais de développement*

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les six (6) critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

#### Projet EKKO

Le projet EKKO a pour objet la création d'une plateforme universelle de collecte et d'échange de données véhicules.

Débuté en 2017, les coûts de développement de la plateforme EKKO n'ont été immobilisés qu'à partir de l'exercice 2018, date à partir de laquelle les chances de succès commercial du projet sont devenues suffisamment démontrables.

Ces coûts nettement individualisés, ont alors été enregistrés en production immobilisée. En effet, la plateforme ne générant pas encore de chiffre d'affaires avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ils ont été maintenus en immobilisation en-cours au 30 juin 2022, puis immobilisés et amortis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les services commercialisés.

Le montant des coûts immobilisés a été calculé selon la méthode des « coûts complets ». Il comprend les salaires ainsi que les coûts fixes liés au projet.

Pour les éléments du projet finalisés et lancés commercialement, les coûts immobilisés correspondant ont été portés en immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Les dépenses de R&D liées à l'activité traditionnelle (hors EKKO) restent quant à elles comptabilisées en charges.

#### 4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée d'utilisation propre.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Certifications	3 ans	Linéaire
Outillage industriel	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau & informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire
Agencements	10 ans	Linéaire

#### 4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements.

#### 4.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles, corporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 4.4 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif. Les pertes de change latentes sont comptabilisées en résultat via une provision pour perte de change.

#### 4.5 Stocks

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur brute des stocks de composants comprend uniquement le prix d'achat.

Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières et le coût de production.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêtés des comptes.

Les critères principaux de dépréciation sont la rotation et l'obsolescence technologique.

#### 4.6 Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas (dépréciation individuelle de risque avéré) et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

Les créances anciennes ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Les créances clients sont reconnues lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété pour les ventes de matériel et lors de la réalisation de la prestation pour les prestations de services.

#### 4.7 Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les comptes libellés en devises étrangères, sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La Société ne détient pas d'équivalent de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières.

#### 4.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement ANC 2014-03 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,

- L'incidence économique négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

#### *Provision pour garantie*

Une provision est constituée pour les charges à engager au cours de l'année au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu d'une durée de 1 ou 2 ans, en fonction des clients. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre et au coût des pièces détachées.

### 4.9 Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

### 4.10 Chiffre d'affaires

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente de matériels et de prestations de services.

- **Vente de matériels** : les équipements commercialisés par la Société sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de propriété.
- **Revenu des prestations de services associé** : Les prestations de services concernent principalement les frais de transports refacturés aux clients, l'accès à la plateforme munic.io hébergeant diverses applications permettant l'accès à des données véhicules traitées selon l'usage attendu par le client sous forme de vente de données et des développements logiciels spécifiques.

#### **A) Lors de la vente initiale**

Lors d'une vente initiale, le prix de la solution comprend un droit d'accès à la plateforme de 2 ans.

#### **B) A l'issue de la période initiale de droit d'accès**

Une fois la période de 2 ans échu, le client doit souscrire un abonnement supplémentaire à la plateforme d'une durée variant selon le cas. Les revenus sont reconnus au prorata temporis.

### 4.11 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du CIR depuis sa création.

Depuis 9 ans, la Société est contrôlée annuellement en vue du remboursement anticipé du CIR. Cela génère des délais de remboursement important du CIR par les services fiscaux. Des provisions pour risques et charges sont enregistrées en fonction des avis rendus par l'administration fiscale. Ces provisions sont ajustées annuellement en fonction des derniers avis rendus par l'administration fiscale.

Le CIR de l'exercice est présenté au poste Impôt sur les Sociétés dans le compte de résultat.

#### 4.12 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels correspondent aux éléments exceptionnels listés par le PCG.

#### 4.13 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Aucune provision pour départ à la retraite n'est comptabilisée au passif. Par ailleurs, compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif, le montant est jugé matériellement non significatif.

#### 4.14 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, ...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### Note 5 : Evènements significatifs

#### 5.1 Evènements postérieurs à la clôture

Le 19 janvier 2026, 50.000 OC 2019 ont été converties par Odyssee Venture donnant droit à 94.196 actions pour un prix unitaire de souscription de 0,5308 euro. Le capital de la Société a corrélativement été augmenté de la somme de 3.767,84 euros pour être porté de 367.081,56 euros à 370.849,40 euros.

La société travaille actuellement sur une levée de fonds d'un montant de 2 à 3 millions d'euros pour renforcer sa trésorerie.

### Note 6 : Notes sur les comptes annuels

#### 6.1 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 11 164 k€ euros en 2025, contre 9 499 k€ euros en 2024, en hausse de +18%. Les ventes de produits finis représentent 8 261 k€ euros en 2025 contre 6 719 k€ euros en 2024, soit une hausse de +23%. Les ventes de prestations de service sont en légère hausse de +4% et s'élèvent à 2 903 k€ en 2025.

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production vendue biens	8 260 651	6 719 293
Production vendue services	2 902 956	2 779 282
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 163 608</b>	<b>9 498 575</b>

La répartition géographique du chiffre d'affaires des exercices présentés se présente de la façon suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Ventes France	831 679	642 650
Ventes CEE hors France	2 775 831	2 609 235
Ventes reste du monde	7 556 098	6 246 690
<i>Dont Amérique du Nord</i>	7 194 196	6 106 760
<i>Dont Suisse</i>	273 764	128 925
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11 163 608</b>	<b>9 498 575</b>

## 6.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production stockée	-22 303	89 527
Production immobilisée	2 159 597	2 080 870
Subvention d'exploitation	518 561	904 220
Reprises nettes sur provisions sur stocks	276 842	131 955
Reprises nettes sur provisions sur clients	170 320	0
Reprises sur provisions pour garantie client	0	151 863
Reprise sur provision pour taux de change	36 088	44 596
Produits sur Ecart de change	182 060	173 594
Anciens clients fournisseurs	616 205	0
Autres produits	15 272	17 303
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 952 643</b>	<b>3 593 929</b>

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 10% en 2025. Ces produits se décomposent principalement comme suit :

- Immobilisation des frais de R&D pour un montant de 2.160 k€ consacrés au développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme EKKO ;
- Une subvention d'exploitation de 519 k€
- Produit sur écart de change : le gain sur écart de change s'élève à 182 k€ ;
- Production stockée négative de -22 k€ ;
- L'annulation de dettes (fournisseurs, sociales et fiscales) prescrites pour un montant de 616 k€ ;
- Reprises nettes sur provisions sur garantie clients pour 170 k€ et sur stocks de 277 k€.

## 6.3 Marge brute

La marge brute est un bon indicateur de la compétitivité de l'entreprise sur un marché concurrentiel à très fort potentiel : elle renseigne sur la capacité de maîtriser ses coûts de production, mais aussi sur la valorisation de son innovation dans ses prix de vente. C'est par ailleurs un élément essentiel de la performance financière.

Ainsi, la Société définit sa marge brute comme la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires, et d'autre part le coût des produits et services vendus, constitué comme suit :

- Concernant les produits :
  - les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers. Les coûts sont décomposés comme suit :
    - les coûts des composants (Bill of Material),
    - les coûts d'intégration de l'usine (soudage automatisé et assemblage manuel),
    - les coûts de test de l'usine (application d'une procédure de test semi-automatisée via les bancs de tests fournis par la Société),
    - la marge de l'usine,
    - le total coût d'intégration + tests + marge usine correspond à la valeur ajoutée usine (VA)
  - les droits d'utilisation des marques Bluetooth et WiFi,
  - les provisions et reprises de provisions sur composants et produits finis,
  - les frais de port des produits vendus
- Concernant les services :
  - les coûts d'hébergement des serveurs,
  - les coûts des abonnements télécom,
  - les coûts des licences de décodage des données de diagnostic

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Total produits fabriqués	8 260 651	6 719 293
Coût des ventes	6 117 266	4 542 782
<b>Marge brute sur produits</b>	<b>2 143 385</b>	<b>2 176 511</b>
<b>Taux de marge brute sur produits</b>	<b>26%</b>	<b>32%</b>
Ventes services	2 902 956	2 779 282
Coût des ventes	885 624	847 767
<b>Marge brute sur prestations de services associés</b>	<b>2 017 332</b>	<b>1 931 515</b>
<b>Taux de marge brute sur prestations de services associés</b>	<b>69%</b>	<b>69%</b>
<b>Marge brute global</b>	<b>4 160 717</b>	<b>4 108 026</b>
<b>Taux de marge brute sur global</b>	<b>37%</b>	<b>43%</b>

#### 6.4 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Sous-traitance	57 880	45 811
Transports	235 566	147 763
Achats d'études prestation de service	38 265	131 304
Autres fournitures et entretien	30 670	27 846
Sous-traitance informatique	0	9 017
Personnel extérieur et intérim	286 061	547 246
Loc. et ch. locatives immobilière	379 955	433 852
Location mobilière	162 873	166 856
Assurances	81 834	101 501
Honoraires	292 333	413 367
Publicité & Salons	30 252	22 095
Voyages et déplacements	61 912	51 749
Frais postaux et télécom.	23 197	24 008
Frais bancaires	34 363	34 012
<b>Total des autres achats et charges externes</b>	<b>1 715 161</b>	<b>2 156 427</b>

Les honoraires concernent :

Détail des honoraires	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Apporteur d'affaires	0	0
Brevets et maintien de brevets recherches	44 575	34 835
Cabinet de recrutement	0	0
Conseils, assistances diverses	35 883	38 000
Cabinet CIR	0	0
Paies	25 200	26 200
Commissariat aux comptes	45 527	42 473
Avocats affaires courantes	19 509	76 365
Avocat conformité RGPD	0	0
Honoraires suites intro en bourse	111 176	150 996
Autres	10 462	44 498
<b>Total des honoraires</b>	<b>292 333</b>	<b>413 367</b>

## 6.5 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Salaires et traitements	2 788 057	3 269 860
Charges sociales	1 278 542	1 464 972
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 066 599</b>	<b>4 734 832</b>

## 6.6 Effectifs

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Cadre dirigeant	1	1
Cadre	38	41
Employés	0	0
<b>Effectifs</b>	<b>39</b>	<b>42</b>

## 6.7 Rémunération des dirigeants

La rémunération du PDG, seul mandataire social rémunéré, est la suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Rémunération fixe au titre de son mandat	120 000	120 000
Avantages en nature	7 103	7 103
<b>Rémunération du PDG</b>	<b>127 103</b>	<b>127 103</b>

## 6.8 Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 384 911	2 548 616
Dotations aux provisions pour garanties clients	27 148	0
Dotations aux provisions sur les clients	10 361	135 755
Dotations aux provisions sur les éléments financiers	0	0
Dotation aux provisions pour les éléments financiers d'exploitation	0	0
Dotation aux provisions sur les stocks	0	3 025
Provision pour litige	0	0
<b>Total</b>	<b>2 422 420</b>	<b>2 687 396</b>

Les dotations d'exploitation aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	2 291 145	2 390 613
Immobilisations corporelles	93 765	158 003
<b>Total</b>	<b>2 384 911</b>	<b>2 548 616</b>

Une dépréciation est régulièrement constituée en raison de l'obsolescence de certains composants ou de la fin de vie d'un produit.

### 6.9 Autres charges

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Perte sur écart de change	371 608	178 820
Perte sur créances irrécouvrables	170 320	0
Autres	14 715	5 296
<b>Total</b>	<b>556 643</b>	<b>184 116</b>

Les autres charges s'élèvent à 557 k€ et sont composées essentiellement des pertes sur écart de change (-372 k€) et sur créances irrécouvrables (-170 k€)

### 6.10 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Provision sur VMP	12 594	21 245
Reprise de provision pour risque de change	0	9 626
Intérêts et charges assimilées	-60 896	-104 985
Intérêts CC Associés & emprunt obligataire	-433 182	-382 643
Perte sur cessions de VMP	-16 914	-57 120
Gains sur cessions de VMP	24 272	10 415
Autres	111	766
<b>Résultat financier</b>	<b>-474 015</b>	<b>-502 696</b>

### 6.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dettes fournisseurs prescrites	0	448 976
Reprise de provision sur CIR	125 385	234 880
Autres produits exceptionnels	0	78 164
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>125 385</b>	<b>762 020</b>
Pénalités, amendes fiscales	743	980
Provision sur CIR	118 754	111 589
Autres charges exceptionnelles	0	45 762
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>119 497</b>	<b>158 331</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 888</b>	<b>603 688</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les dotations et reprises de provisions pour risques et charges, au titre du CIR.

En €		CIR 2021	CIR 2022	CIR 2023	CIR 2024	CIR 2025	Totaux
2021	Reprise				-142 014		-142 014
	Dotation	142 014					142 014
	Perte sur CIR						0
2022	Reprise					-125 385	-125 385
	Dotation		125 385				125 385
	Perte sur CIR						0
2023	Reprise			-96 111			-96 111
	Dotation			121 056			121 056
	Perte sur CIR						0
2024	Reprise				-234 879		-234 879
	Dotation				111 589		111 589
	Perte sur CIR						0
2025	Reprise					-125 385	-125 385
	Dotation					118 754	118 754
	Perte sur CIR						0

La Société provisionne 12% du montant de CIR documenté.

Ainsi, la Société a provisionné en 2025 119 k€ (990 k€ \* 12%). Par principe de précaution vis-à-vis de contrôles ultérieurs qui pourraient subvenir, la société garde les provisions des années N-1 et N-2. La provision sur CIR a donc été reprise pour 125 k€ sur l'exercice 2025.

## 6.12 Impôt sur les sociétés

### *Impôt courant*

Le montant de l'impôt exigible au titre des exercices présentés est nul compte tenu des pertes fiscales constatées.

### *Crédit impôt recherche*

Le CIR constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève à 990 k€, (930 k€ en 2024).

Accroissement/ allègement de la dette future d'impôt :

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde des déficits antérieurs reportables est de 24 437 247 euros au 31 décembre 2025.

## 6.13 État des immobilisations

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

En €	Au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	37 196	0	0	0	37 196
Immobilisations incorporelles en cours	6 003 094	2 185 180	0	0	8 188 275
Autres immobilisations incorporelles	12 490 386,48	27 735	0	0	12 518 122
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 530 677</b>	<b>2 212 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 743 593</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	668 536	15 766	0	0	684 302
Autres immobilisations corporelles	402 119	4 531,40	0	0	406 651
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 070 655</b>	<b>20 298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 090 953</b>
Autres immobilisations financières	258 592	3 865	0	0	262 457
<b>Immobilisations financières</b>	<b>258 592</b>	<b>3 865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>262 457</b>
<b>Total général</b>	<b>19 859 925</b>	<b>2 237 078</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 097 003</b>

### **Immobilisations incorporelles :**

Depuis 2018 le projet EKKO est développé en interne. Pour rappel, le projet EKKO consiste au développement d'une plateforme qui a pour objectif de collecter, trier, analyser et revendre les données véhiculaires. Le coût de ce projet sur l'exercice 2025 est valorisé pour 2 159 597 euros portant le coût total du projet au 31/12/2025 à 15 299 834 euros dont 10 874 746 euros sont désormais immobilisés et en cours d'amortissement depuis le 1er juillet 2022. (EKKO 1 = 10 874 746 euros et EKKO 2 = 4 425 088 euros)

Le montant des coûts immobilisés a été calculé selon la méthode des « coûts complets ». Il comprend les salaires ainsi que les coûts fixes liés au projet.

Ces frais sont clairement individualisés et le projet EKKO dispose de réels et sérieux atouts de rentabilité commerciale.

Seules les nouvelles fonctionnalités (projets détaillés : cf. paragraphe 2.1.3.1 2. « Activité en matière de recherche et développement ») en cours de développement, et n'étant pas achevées au 31 décembre 2025, sont maintenues en immobilisation en-cours, pour 2 159 597 euros.

Les autres dépenses de R&D, ne remplissant pas les six (6) conditions d'activation ont été maintenues en charges d'exploitation.

### **Immobilisations corporelles :**

Les installations techniques, matériels et outillages concernent les moules et les frais liés au lancement de chaîne de montage. Le poste représente un montant brut de 684 K€ au 31/12/25 en hausse de 16 K€.

Les autres immobilisations corporelles concernent essentiellement des matériels informatiques.

### **Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie des anciens et nouveaux locaux de pour 144 K€ et d'un dépôt de garantie de 100 k€ de l'emprunt BPI souscrit en 2021.

## 6.14 État des amortissements

Au 31 décembre 2025, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	17 244	11 759	0	0	29 003
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6 899 006	2 279 386	0	0	9 178 393
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 916 250</b>	<b>2 291 145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 207 395</b>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	628 443	32 865	0	0	661 308
Autres immobilisations corporelles	166 793	60 901	0	0	227 693
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>795 236</b>	<b>93 765</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>889 001</b>
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>7 711 485</b>	<b>2 384 911</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 096 396</b>

## 6.15 Stocks et dépréciation des stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Stock de composants	1 419 206	2 396 784
Dépréciation sur stock	-133 388	-410 229
<b>Total stock de composants</b>	<b>1 285 818</b>	<b>1 986 554</b>
Stock de produits finis	512 609	534 911
Dépréciation sur stock de produits finis	0	0
<b>Total stock produits finis</b>	<b>512 609</b>	<b>534 911</b>
<b>Total</b>	<b>1 798 427</b>	<b>2 521 465</b>

Une dépréciation est régulièrement passée en raison de l'obsolescence de certains composants ou de la fin de vie d'un produit.

Les stocks de composants sont évalués à leur coût d'acquisition (méthode FIFO).

Le stock net global est en baisse de 723 k€ par rapport à 2024 (-29%).

Cette baisse est cohérente avec la hausse de notre activité.

## 6.16 Clients et dépréciation des clients

Les créances clients se détaillent de la façon suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Valeur nominale brute des clients	1 511 668	2 299 071
Dépréciation des comptes clients	-146 116	-306 075
<b>Valeur nette comptable des comptes clients</b>	<b>1 365 552</b>	<b>1 992 997</b>
<b>Dans le compte de résultat – Résultat d'exploitation</b>		
Dotations aux provisions sur les clients	10 361	135 755
Reprises aux provisions sur les clients	0	0

## 6.17 État des échéances des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2025 :

En €	Brut	< 1 an	[1 à 5 ans]	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	1 511 668	1 511 668		
Avances et acomptes fournisseurs	0	0		
Avoirs en attentes	286 150	286 150		
Etat, impôts sur les bénéfices	989 614	989 614		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	390 892	390 892		
Compte séquestre	0	0		
Subvention BPI	0	0		
Autres	697 679	697 679		
<b>Etat des créances à l'actif circulant</b>	<b>3 876 002</b>	<b>3 876 002</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Dettes au 31 décembre 2025 :

En €	Brut	< 1 an	[1 à 5 ans]	> 5 ans
Avances conditionnées	1 499 480	400 000	1 099 480	
Emprunts obligataires convertibles	1 274 001	625 916	648 085	
<i>Emprunts PGE</i>	764 086	742 966	21 120	
<i>Découverts, concours bancaires</i>	1 683	1 683		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	765 768	744 649	21 120	
<i>Associés</i>	49 747	49 747		
Emprunts et dettes financières diverses	49 747	49 747		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	31 090	31 090		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 964 017	1 964 017		
<i>Personnel</i>	267 496	267 496		
<i>Organismes sociaux</i>	290 286	290 286		
Dettes fiscales & sociales	557 782	557 782		
Produits constatés d'avance	320 652	320 652		
<b>Etat des dettes</b>	<b>6 462 539</b>	<b>4 693 854</b>	<b>1 768 685</b>	<b>0</b>

## 6.18 Produits à recevoir

910 K€ qui correspond à la troisième tranche de l'aide BPI. (Cf. 2.2.2.3 « Avances remboursables et subventions »)

## 6.19 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	59 473	59 704
Disponibilités	631 213	1 714 283
<b>Trésorerie &amp; équivalent</b>	<b>690 686</b>	<b>1 773 987</b>
Dépréciations	0	12 594
<b>Trésorerie &amp; équivalent de trésorerie</b>	<b>690 686</b>	<b>1 761 392</b>

## 6.20 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent uniquement des charges et produits d'exploitation. Il s'agit du loyer facturé en décembre pour le premier trimestre de l'année suivante, d'abonnements divers et d'assurances pour l'année à venir. Il s'agit également des factures d'abonnement émises aux clients qui concernent l'année ou les années suivantes. Seul le prorata concernant l'exercice 2025 est intégré en chiffre d'affaires le solde en produits constatés d'avances.

## 6.21 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 132.654,70 euros, composé de 1 326 547 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, dont 664.600 actions ordinaires et 661.947 actions de préférence de catégorie A.

L'assemblée générale du 8 novembre 2019 a approuvé :

- L'augmentation du capital social par incorporation de primes à hauteur de 79.592,82 euros portant la valeur du nominal de l'action à 0,16 euro et le capital social à 212 247,52 euros,
- Puis la division par 4 de la valeur nominale de ces mêmes actions.

3.979.641 actions nouvelles ont ainsi été créées portant le nombre d'action total à 5.306.188 au 31 décembre 2019 pour une valeur nominale de 0,04 euro.

L'évolution du nombre d'actions au cours des exercices 2018 et 2019 est la suivante :

Catégories d'actions	Valeur nominale		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	66 460	106 336	664 600	1 993 800	0	2 658 400
Actions de catégorie A	66 195	105 912	661 947	1 985 841	0	2 647 788
<b>Total</b>	<b>132 655</b>	<b>212 248</b>	<b>1 326 547</b>	<b>3 979 641</b>	<b>0</b>	<b>5 306 188</b>

Le conseil d'administration du 5 février 2020 à la suite de l'introduction en bourse de la société décide de procéder à l'augmentation de capital de la Société par la création de 2 314 465 actions nouvelles à 0,04 euro de nominal, soit une augmentation de capital de 18 399 996 euros prime d'émission incluse. Ainsi, entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020, le capital social est passé d'un montant de 212.247,52 euros à un montant de 304.826,12 euros.

Le 14 décembre 2020, le conseil d'administration faisant usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale Mixte du 8 novembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 8.192,08 euros pour le porter à 313.018,20 euros par émission de 204.802 actions d'une valeur nominale de 0,04 euro entièrement libérées dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'actions se porte alors à 7.825.455 actions.

Catégories d'actions	Valeur nominale		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursé / transféré durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	106 336	313 018	2 658 400	5 167 055	0	7 825 455
Actions de catégorie A	105 912	0	2 647 788	0	2 647 788	0
<b>Total</b>	<b>212 248</b>	<b>313 018</b>	<b>5 306 188</b>	<b>5 167 055</b>	<b>2 647 788</b>	<b>7 825 455</b>

Le 14 décembre 2020, le conseil d'administration faisant usage de l'autorisation accordée par l'AG Mixte du 8 novembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 1.745,52 euros pour le porter à 314.763,72 euros par émission de 43.638 actions d'une valeur nominale de 0,04 euro entièrement libérées dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'actions se porte alors à 7.869.093 actions.

Catégories d'actions	Valeur nominale		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursé / transféré durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	313 018	314 764	7 825 455	43 638	0	7 869 093
Actions de catégorie A	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>313 018</b>	<b>314 764</b>	<b>7 825 455</b>	<b>43 638</b>	<b>0</b>	<b>7 869 093</b>

Le 15 février 2022, selon la décision du Président Directeur Général, agissant sur délégation de Conseil d'administration en date du 7 janvier 2022, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 novembre 2019 aux termes de sa 19<sup>ème</sup> Résolution, le capital social a été augmenté d'une somme de 44.105 euros pour le porter de 314.763,72 euros à 358.868,72 euros par l'émission de 1.102.625 actions de 0,04 euro de valeur nominale chacune. Le montant total de cette augmentation de capital par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier s'élève à 3.528.400 euros, soit l'émission de 1.102.625 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro, à un prix par action de 3,20 euros (prime d'émission incluse). Le nombre total d'actions se porte alors à 8.971.718 actions.

Catégories d'actions	Valeur nominale		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursé / transféré durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	314 764	358 869	7 869 093	1 102 625	0	8 971 718
Actions de catégorie A	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>314 764</b>	<b>358 869</b>	<b>7 869 093</b>	<b>1 102 625</b>	<b>0</b>	<b>8 971 718</b>

Le 31 décembre 2024, selon la décision du Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 28 mars 2023, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022, le capital social a été augmenté d'une somme de 4.445 euros pour le porter de 358.868,72 euros à 363.313,72 euros par émission de 111.125 actions de 0,04 euro de nominal.

Catégories d'actions	Valeur nominale		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursé / transféré durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	358 869	363 314	8 971 718	111 125	0	9 082 843
Actions de catégorie A	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>358 869</b>	<b>363 314</b>	<b>8 971 718</b>	<b>111 125</b>	<b>0</b>	<b>9 082 843</b>

Le 10 octobre 2025, selon la décision du Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2019, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 3.767,84 euros pour le porter de 363.313,72 euros à 367.081,56 euros par émission de 94.196 actions de 0,04 euro de nominal.

Catégories d'actions	Valeur nominal		Nombre des titres			
	Début de l'exercice	Fin d'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursé / transféré durant l'exercice	Fin d'exercice
Actions ordinaires	363 314	367 082	9 082 843	94 196	0	9 177 039
Actions de catégorie A	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>363 314</b>	<b>367 082</b>	<b>9 082 843</b>	<b>94 196</b>	<b>0</b>	<b>9 177 039</b>

## Capital social au 31 décembre 2025

Actionnaires	Capital non dilué				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Droits de vote*	% des droits de vote	Nombre d'actions nouvelles**	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
Aaron SOLOMON	1 682 888	18,34%	3 365 776	21,96%	188 394	1 871 282	15,97%
Frédéric NGUYEN	470 000	5,12%	940 000	6,13%		470 000	4,01%
Yann PARANTHOEN	184 252	2,01%	368 504	2,40%		184 252	1,57%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>2 337 140</b>	<b>25,47%</b>	<b>4 674 280</b>	<b>30,50%</b>	<b>188 394</b>	<b>2 525 534</b>	<b>21,56%</b>
GRANDIS LUX***	3 488 292	38,01%	6 976 584	45,53%		3 488 292	29,77%
<b>Sous total actionnaires financier</b>	<b>3 488 292</b>	<b>38,01%</b>	<b>6 976 584</b>	<b>45,53%</b>		<b>3 488 292</b>	<b>29,77%</b>
Christophe VAN CAUWENBERGHE	74 780	0,81%	149 560	0,98%		74 780	0,64%
<b>Sous total autres personnes physiques</b>	<b>74 780</b>	<b>0,81%</b>	<b>149 560</b>	<b>0,98%</b>		<b>74 780</b>	<b>0,64%</b>
<b>Public</b>	<b>3 276 827</b>	<b>35,71%</b>	<b>3 523 842</b>	<b>23,00%</b>	<b>2 350 220</b>	<b>5 627 047</b>	<b>48,03%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 177 039</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 324 266</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 538 614</b>	<b>11 715 653</b>	<b>100,00%</b>

\* droits de vote théoriques.

\*\* 2.400.151 actions nouvelles pouvant provenir de la conversion des 1.396.170 OC en vigueur au sein de la Société et 138.463 actions nouvelles pouvant provenir de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées le 28 mars 2023.

\*\*\* holding patrimoniale contrôlée par des actionnaires personnes physiques belges.

## 6.22 État des provisions pour risques et charges (PRC)

Au 31 décembre 2025, les PRC se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2025	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dont utilisés	Au 31/12/2025
Provision pour garanties clients	154 875	27 148	0	0	182 023
Provision pour CIR	358 030	118 754	125 385	0	351 399
Provision pour douanes	100 000	0	0	0	100 000
Provision pour VMP et risque de change	67 701	0	48 683	0	19 018
Provision sur stocks	410 229	0	276 842	0	133 388
Provision sur clients	306 075	10 361	170 320	0	146 116
<b>Total</b>	<b>1 396 909</b>	<b>156 263</b>	<b>621 229</b>	<b>0</b>	<b>931 943</b>
Exploitation	970 881	37 509	447 162	0	561 229
Financier	-32 002	0	48 683	0	-80 684
Exceptionnelle	458 030	118 754	125 385	0	451 399

La provision pour douane concerne le non-dépôt des DEB.

Les provisions pour risques et charges ont diminué de 465 k€ en 2025. Les éléments notables de cette diminution sont :

- Une provision sur le CIR 2025 pour 125 k€ comme expliqué ci-dessus, ainsi qu'une reprise de la provision pour CIR 2022 pour 119 k€,
- Les reprises de provision de 170 k€ sur créances clients et 277 k€ sur stocks.

### 6.23 Emprunts et dettes financières

En €	Au 01/01/2025	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Au 31/12/2025
Intérêts sur emprunt obligataire	0	447 639	397 891	49 747
Intérêts sur emprunt bancaire PGE	0	8 526	8 526	0
Intérêts sur emprunt auprès de la BPI	0	51 980	51 980	0
Emprunt bancaire auprès de la BPI	1 300 000	0	400 000	900 000
Emprunt bancaire PGE	1 501 627	0	737 541	764 086
Emprunt obligataire convertible	1 396 170	0	122 169	1 274 001
Avance remboursable BPI	640 730	0	41 250	599 480
Découvert bancaire	0	1 683	0	1 683
<b>Total</b>	<b>4 838 527</b>	<b>509 827</b>	<b>1 759 357</b>	<b>3 588 996</b>

Les emprunts et dettes financières 2025 sont composés comme suit :

- Un emprunt obligataire convertible de 1.900k euros (comprenant la souscription de Odyssee Ventures pour 1,8 million d'euros versé en décembre 2019 et de M Aaron Solomon pour 100k euros versée en janvier 2020) => Remboursement de 122 k€ en 2025.
- Un prêt garanti par l'État de 1.900k euros souscrit fin décembre 2020, un PGE d'un montant de 1,0 million d'euro souscrit en février 2021, ainsi qu'un prêt Innovation de 2,0 millions obtenu auprès de BPI France en janvier 2021. => Remboursement de 1 138 k€ sur 2025.
- L'avance remboursable BPI dans le cadre du projet « EKKO DRIVE » pour 599 K€. (Cf. 2.2.2.3 « Avances remboursables et subventions »)

### 6.24 Fournisseurs et comptes rattachés

En €	Au 31/12/2025	< 1 an	[1 - 2 ans]	> 2 ans
Dettes fournisseurs	1 880 560	1 419 964	64 218	396 379
Factures non parvenues	83 457	83 457	0	0
<b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>1 964 017</b>	<b>1 503 420</b>	<b>64 218</b>	<b>396 379</b>

Les fournisseurs dont les factures datent de plus de 2 ans concernent des fournisseurs pour lesquels la Société est en attente d'avoir, ou des fournisseurs en liquidation/radiation. Ces dettes sont annulées à l'issue du délai de prescription de 5 ans.

## 6.25 Charges à payer et avoirs à établir

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dettes provisionnées - Congés à payer	267 446	302 426
Charges sur congés à payer	123 689	139 816
Autres dettes fiscales et sociales	6 014	223 368
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>397 149</b>	<b>665 610</b>

## 6.26 Engagements hors-bilan

### Engagements retraites

Aucune provision pour départ à la retraite n'a été comptabilisée au passif, ni aucune information donnée dans les annexes aux comptes annuels, en raison de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif et du taux de rotation du personnel.

### Engagements de location

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

Objet	Date de signature du bail	Date de fin de bail	Engagements futurs au 31/12/2025		
			< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans
Bail siège Villejuif	01/01/2023	31/12/2028	274 496	1 097 982	0

### Autres engagements

Néant

## 6.27 Entreprises liées

Il n'existe pas de transaction avec des entreprises liées.

## 6.28 Honoraires du commissaire aux comptes

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	35 000	34 125
Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services	0	8 348
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>42 473</b>

## 6.29 Résultat par action

Le résultat de base par action s'établit à 0,0 euro au 31 décembre 2025 comme à la clôture 2024.

Le résultat de base par action est égal au résultat dilué par action.

En €	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Résultat Net (en €)	-229 387	-1 119 653
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	9 177 039	9 082 843
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	11 715 653	11 851 619
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,12</b>

5 | RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

5 | 1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux



**MUNIC**

Société anonyme  
au capital de 370 849,40 euros

39 AVENUE DE PARIS  
94800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL 442 484 556

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## MUNIC

Siège social : 39, avenue de Paris – 94800 Villejuif  
Société anonyme au capital de 370 849,40 euros

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société MUNIC

#### **Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MUNIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

##### *Motivation de la réserve*

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. La société nous a présenté un état de trésorerie prévisionnelle sur les 12 mois de l'exercice 2026 faisant apparaître une impasse de trésorerie en juillet 2026. L'entreprise et ses conseils financiers travaillent à la résolution de cette impasse comme indiqué en Note 5.1 " Événements postérieurs à la clôture" de l'annexe aux comptes annuels.

En conséquence, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier, sur la totalité de cette période, le caractère approprié de l'application du principe de continuité d'exploitation.

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans les notes 2.1 « 2.1 Principes et conventions générales » et la note 3 « Changement de réglementation comptable – Règlement ANC n° 2022 06 » de l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société inscrit à l'actif des frais de développement. La note 4.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels expose la méthode de comptabilisation appliquée. Nous avons validé la conformité de l'inscription à l'actif des frais de développement avec les règles et principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

### *Délais de paiement*

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait Paris, le 30 avril 2026  
Le commissaire aux comptes  
Opsione

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

*Aurélien Danis*

✓ Certifié par  

Aurélien DANIS  
Associé



*109, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris*

## **MUNIC**

Société anonyme

au capital de 370 849,40 euros

39 AVENUE DE PARIS

94800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL 442 484 556

---

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les  
conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025



## MUNIC

Siège social : 39, avenue de Paris – 94800 Villejuif  
Société anonyme au capital de 370 849,40 euros

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société MUNIC,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions en date du 20 décembre 2019 :

- Personne intéressée : Monsieur Aaron Solomon, Président Directeur Général de la société MUNIC et souscripteur d'obligations convertibles.

- **Modalités :**
  - o L'avenant prévoit le report de l'exigibilité des obligations convertibles au 31 juillet 2027 ainsi qu'une modification des bases de conversion. Cette modification du contrat d'émission a permis à la Société de proroger significativement son horizon de trésorerie.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 23 juillet 2025, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser cette convention dans la mesure où elle permet de proroger significativement son horizon de trésorerie.

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

##### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de travail conclu en date du 10 mai 2004, avec Yann PARATHOEN :

- **Personne intéressée :** Monsieur Yann PARANTHOEN, administrateur de votre société depuis l'exercice 2019
- **Modalités :** Un contrat de travail a été conclu entre Monsieur Yann PARANTHOEN et votre société le 10 mai 2004. Monsieur Yann PARANTHOEN est co-fondateur de MUNIC

Emission d'obligations convertibles autorisée par le Conseil d'Administration du 27 décembre 2019 sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 novembre 2019 :

- **Personne intéressée :** Monsieur Aaron Solomon, Président Directeur Général de votre société.
- **Modalités :** Le 20 décembre 2019, Monsieur Aaron Solomon a souscrit à une émission d'obligations convertibles, en numéraire pour un montant nominal de 100 000 euros. Ces obligations sont rémunérées au taux de 6% ramené à 5% en cas d'introduction en bourse

La souscription de Monsieur Aaron Solomon avait pour objectif de permettre de lever les fonds nécessaires au développement de la société et d'en améliorer la trésorerie.

Fait Paris, le 30 avril 2026  
Le commissaire aux comptes  
Opsione

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

*Aurélien Danis*

✓ Colette et 37 autres  
Aurélien DANIS

Associé

## 6 | INFORMATIONS GENERALES

### 6 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de MUNIC sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0013462231

Code Mnémonique : ALMUN

### 6 | 2 Contact

#### **ACTUS finance & communication**

Zineb ESSAFI

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 90

[munic@actus.fr](mailto:munic@actus.fr)